

La Presse

cyberpresse.ca

Jardins urbains

Cahier Actuel, page B1

Le FFM dévoile sa programmation

Cahier Arts+Spectacles, page C1



Sophia Loren

MONTRÉAL | MERCREDI 8 AOÛT 2001 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 117^e ANNÉE > NO 284 > 68 PAGES > 6 CAHIERS | 60 C TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢

Le Dauphin nouveau offrira des films «de qualité»

STÉPHANIE BÉRUBÉ

Le cinéma Dauphin, au coeur du quartier Rosemont, à qui l'on a mille fois prédit une mort imminente, devrait dans quelques jours passer aux mains d'un organisme à but non lucratif qui veut en faire un lieu dédié « à l'excellent cinéma »: du cinéma en français fait au Québec ou ailleurs, mais du cinéma d'auteur et de répertoire « de qualité ».

Le groupe qui le reprend veut en faire le pôle culturel du quartier, le rénover, y ajouter une salle de projection et peut-être même élargir les activités de l'établissement. Du théâtre au cinéma Dauphin? Pourquoi pas, dit-on.

Le Dauphin nouveau devrait rouvrir ses portes au plus tôt le 17 août, au plus tard le 1^{er} septembre, a appris La Presse hier. Plusieurs films sont déjà au programme, bien que la signature finale du contrat de vente n'est pas encore apposée. Le fait que l'actuel propriétaire, Loews Cineplex Entertainment qui possède la chaîne Cinéplex-Odéon au Québec, se trouve sous la protection de la loi de la faillite a probablement retardé le processus d'acquisition. L'offre d'achat a été déposée le 11 avril dernier par la Corporation de développement économique communautaire Rosemont—Petite-Patrie (CDEC) au nom d'un organisme qui n'était pas encore créé. C'est maintenant chose faite: la Corporation de développement Le Dauphin a tenu la première rencontre de son conseil d'administration hier soir, conseil auquel siègent notamment l'animateur Jean-Pierre Coallier et le réalisateur Philippe Falardeau, tout deux ayant à coeur la survie de ce cinéma de quartier, « le dernier cinéma de quartier », précise le réalisateur de *La moitié gauche du frigo*.

« Ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de cinémas de quartier qu'il ne doit pas y en avoir », affirme Jean-Pierre Coallier, qui a de beaux souvenirs du Dauphin.

Voir DAUPHIN en A2

Le clonage humain est en marche

Le « docteur Folamour » expose les détails de la procédure scientifique

d'après AFP et AP



PHOTO AP

Le Dr Severino Antinori a défendu son projet de cloner le premier être humain à des « fins thérapeutiques », pour « aider les couples stériles », hier à Washington, devant l'Académie nationale des sciences. Cette expérience de clonage débuterait en novembre.

WASHINGTON — Le gynécologue italien Severino Antinori a annoncé officiellement hier à Washington le lancement de son projet de clonage d'un être humain, tandis que l'un de ses collaborateurs a révélé que les préparatifs de cette première tentative mondiale étaient en cours dans deux laboratoires tenus secrets.

Le professeur Antinori, que d'aucuns surnomment le « docteur Folamour » de la reproduction, a mis sur pied un consortium privé international de scientifiques afin de cloner le premier être humain à des « fins thérapeutiques ».

Cette procédure sera destinée uniquement à « aider les couples stériles », a déclaré le Dr Antinori, lors d'une présentation hier à Washington, devant l'Académie nationale des sciences.

Le médecin a exposé les détails de la procédure scientifique mise en oeuvre. Ce sera la même que celle utilisée pour la brebis Dolly: le transfert d'un noyau d'une cellule du corps d'un père ou d'une mère dans l'ovocyte préalablement encléée d'une femme.

Mais cette méthode sera raffinée: le noyau sera inséré successivement dans plusieurs ovocytes pour aboutir à un « reclonage » afin de laisser plus de temps au processus de reprogrammation génétique et diminuer les risques de malformations.

L'enfant qui naîtra devrait être en principe une copie génétiquement identique de l'un des deux parents.

Le Dr Antinori s'est dit confiant de pouvoir produire un bébé en bonne santé. Un « diagnostic préimplantatoire » sera réalisé afin de s'assurer que « le fœtus ne présente pas d'anormalités », a-t-il dit.

« Nous espérons que d'ici novembre, nous pourrions commencer le transfert nucléaire, c'est-à-dire le transfert d'un noyau d'une cellule du corps dans l'ovocyte d'une femme dans le but de créer un embryon qui sera implanté dans l'utérus pour commencer une grossesse », avait déclaré auparavant son collaborateur, le Dr Panayiotis Zavos, dans un entretien à la chaîne CNN.

Il a précisé avoir recruté 200 couples volontaires dans plusieurs pays.

Le Dr Zavos, un andrologue grec chypriote naturalisé américain qui dirige une clinique de traitement de la stérilité à Lexington, dans le Kentucky, a dévoilé que les préparatifs en vue de cette tentative de clonage étaient sur les rails.

« Nous avons actuellement deux laboratoires dans lesquels nous travaillons », a-t-il confié sur la chaîne Fox News.

Il s'est dit peu préoccupé par l'interdiction totale du clonage humain que le Congrès est sur le point d'adopter, car ces laboratoires ne se trouvent pas aux États-Unis. Selon la presse italienne, l'expérience se déroulera dans un pays méditerranéen non identifié.

Quasi unanimes, les scientifiques ont fait part de leur réaction horrifiée face à cette tentative.

Voir CLONAGE en A2

Sacré-Coeur maintient ses primes allouées aux médecins des urgences

ALEXANDRE SIROIS

L'HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR n'a pas l'intention de cesser d'allouer de généreuses primes aux médecins qui lui prêtent temporairement main-forte aux urgences, ce qui choque leurs collègues des autres établissements hospitaliers montréalais, dont certains ont publiquement dénoncé cette pratique hier.

Le chef du département de médecine d'urgence du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, Pierre Désaulniers, ainsi que son collègue Luc Bessette, ont critiqué l'attitude de l'hôpital du Sacré-Coeur. Ils déplorent l'attribution de primes avec d'autant plus de vigueur que la situation de l'établissement s'est améliorée.

Non seulement cette mesure est-elle illégale, mais « son existence même met en péril l'équilibre fragile du réseau hospitalier », a écrit le Dr Bessette dans

une lettre expédiée lundi au président de la FMOQ, Renald Dutil. Le Dr Bessette explique dans cette missive que l'hôpital du Sacré-Coeur « aura puisé, à terme, plusieurs centaines de milliers de dollars de fonds publics à même son budget et sans l'autorisation du Conseil du Trésor » pour financer les primes en question.

L'octroi de primes a été une des solutions préconisées par la direction de l'hôpital du Sacré-Coeur, dès le mois de juin, pour attirer des médecins à ses urgences. On se rappellera que le printemps dernier, plus de la moitié des urgentologues de l'établissement ont démissionné. Il n'en reste que l'équivalent de huit à temps plein, alors qu'il en faudrait 24.

Voir SACRÉ-COEUR en A2

L'état d'urgence décrété à Toronto

PC et La Presse

TORONTO CONNAÎT une vague de chaleur suffocante qui l'a forcée à décréter l'état d'urgence hier: des édifices possédant l'air climatisé ont été ouverts pour accueillir les personnes incommodées par la chaleur extrême, tandis que les ambulanciers étaient débordés.

À Montréal, la situation était moins problématique, mais Environnement Canada a tout de même émis un avis de chaleur et d'humidité accablante en après-midi. Un record de 35 degrés datant de 1947 a été battu.

Voir TORONTO en A2



PHOTO ALAIN ROBERGE, La Presse

Nicolas Dupuis-Roy, France Landry, Marie-Andrée Taillon et Jérémie Dupuis-Roy se sont joués de l'avis de chaleur accablante qui planait sur la ville hier en faisant trempette dans la fontaine de la place Vauquelin, dans le Vieux-Montréal.

Suivez l'aventure du clonage et le débat qu'il suscite à www.cyberpresse.ca/clonage

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE		
Arts et spectacles	C1-C6	Horoscope
- télévision	C2	Loteries
Bandes dessinées	C7	Monde
Bridge	E8	Mots croisés
Carrières	D4, D5	Mot mystère
Décès	E7	Petites annonces
Économie	D1-D14	- immobiliers
Éditorial	A12	- marchandises
Étes-vous observateur?	C3	- emplois
Feuilleton	E7	- automobile
Forum	A13	- affaires

MÉTÉO Ciel variable Maximum 33 > minimum 21



jaibesoindevacances.com • jaibesoindevacances.com • jaibesoindevacances.com • jaibesoindevacances.com • jaibesoindevacances.com

vacances AIR CANADA	Cuba Sol club Coral 1139 \$ Sol club las Sirenas 1249 \$ Paradisus Varadero 1419 \$	La Thaïlande 2 sem. à partir de 1 699\$ can Taxes 35\$ Bali • île du paradis 2 sem. en formule tout compris À partir de 2 199\$	ESPAGNE COSTA DEL SOL 3 semaines à partir de 1 399 \$ CAN Taxes : 38 \$CAN	SuperClubs Breezes Costa Verde à partir de 1 098\$	multi-voyages Tél. : (514) 858-0011 1 888 302-6221
-------------------------------	---	--	---	---	---

DEMAIN DANS LA PRESSE

Une révolution dans le potager

Saviez-vous qu'il existe plus de 100 variétés de laitues? Et pourtant, seule la Iceberg était connue des Québécois il y a une vingtaine d'années. La Boston et la Romaine relevaient alors du mystère. Aujourd'hui, Dieu merci, on trouve de tout. Au Québec, la superficie totale de laitues cultivées en champ représente un territoire de 20 km carrés. C'est la province où il se cultive le plus de laitues, soit près de 70 % de la production totale au pays. C'est d'ailleurs le premier légume que le Québec exporte. Plus du tiers de la production – Iceberg et Romaine principalement – est vendue à l'extérieur de la province.

À lire demain dans le cahier ACTUEL.



LOTÉRIES

LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres: 5-3-4 > À quatre chiffres: 6-2-7-3

POUR NOUS JOINDRE

La Presse 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9
www.cyberpresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

Nouvelles générales
general@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Éditorial, Forum
edito@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4816

Actuel
actuel@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Auto, Mon toit, Santé Voyages
aso@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6972

Quoi faire aujourd'hui
quoifaire@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Arts, Spectacles, Cinéma, Livres
arts@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4814

Économie
econo@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Sports
sports@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 350-4854

Têtes d'affiche
denis.lavoie@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272
PROMOTION (514) 285-7100
COMPTABILITÉ (514) 285-6892
RECOURS (514) 285-6900

PUBLICITÉ

Les petites annonces: (514) 285-7111

Télécopieur: (514) 848-6287

Lundi au vendredi: 8 h 00 à 17 h 30

Décès et remerciements: (514) 285-6816

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30

Détailants: (514) 285-6931

National et Télé-Plus: (514) 285-7306

Carrières et professions, Nominations: (514) 285-7320

ABONNEMENT (514) 285-6911

abonnement@lapresse.ca

Par télécopieur: (514) 285-7039

Lundi au vendredi: 6 h 30 à 17 h 30

Samedi: 7 h à midi / Dimanche: 7 h à 11 h

Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N. Y. 12199-1518

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

SUITES DE LA UNE

CLONAGE

Suite de la page A1

La technique du clonage, ont-ils rappelé, connaît des taux d'échec impressionnants chez les animaux, de 95 à 97 %. Elle aboutirait inéluctablement à mettre au monde des enfants souffrant de terribles malformations ou de déficiences mentales.

« Il s'agit là d'une technique inefficace et dangereuse qui va conduire à la naissance d'enfants souffrant de malformations », a dit le Dr David Magnus, du centre de bioéthique de l'Université de Pennsylvanie.

La brebis Dolly, qui fut en 1997 le premier animal cloné avec succès à partir d'une cellule adulte, est elle-même obèse et présente des signes de vieillissement précoce.

« Fausses couches, naissances prématurées ou malformations sont très courantes chez les animaux clonés. On devrait s'attendre aux

mêmes échecs pour le clonage humain », a prévenu le « père » de Dolly, le scientifique écossais Ian Wilmut, du Roslin Institute d'Édimbourg.

La plupart des clones nouveau-nés qui survivent à la naissance meurent en général dans les jours ou semaines qui suivent.

Selon Rudolf Jaenisch, spécialiste du clonage animal à l'Institut Whitehead de recherche biomédicale, la cause de ces problèmes réside probablement dans une reprogrammation erronée du génome lors du clonage, ce qui entraîne une expression anormale des gènes de l'animal lors de son développement.

Le problème, a-t-il souligné, est que cette reprogrammation erronée n'entraîne pas d'altérations génétiques ou chromosomales.

Il est donc pratiquement impossible de détecter une quelconque malformation génétique au stade pré-implantatoire ou à celui du fœtus.

Pour le généticien français Axel Kahn, « techniquement, aujourd'hui, Severino Antinori est incapable de faire naître un bébé cloné, parce que tous les essais pour fabriquer un embryon de primate cloné par la méthode qui a donné naissance à Dolly ont échoué jusqu'à présent ».

« Les renseignements biologiques que j'ai m'incitent à croire que personne aujourd'hui n'est capable de le faire. Je pense que des gens ont essayé », ajoute le professeur, également membre du Comité consultatif national français d'éthique. « Cela dit, il n'y a pas d'impossibilité théorique. Un jour, je suis

certain qu'on y arrivera ». Pour lui, le médecin italien, motivé par « l'appât du gain », « a des soucis moraux et éthiques extrêmement faibles ou du moins fragiles ».

Quant à la Française Brigitte Boisselier, 44 ans, évêque de la secte Raël, elle s'est engagée par écrit en juin, après une inspection de son laboratoire, à ne pas effectuer de recherches sur le clonage humain sans l'accord de la FDA (l'agence américaine du médicament), qui interdit le clonage humain.

Le premier bébé devait être issu du clonage de cellules du fils d'un avocat américain, mort à 10 mois en septembre 1999. Mais Mark Hunt a annoncé ce week-end qu'il renonçait, après avoir investi près de 500 000 \$US dans la construction d'un laboratoire en Virginie-Occidentale.

SACRÉ-COEUR

Suite de la page A1

« On ne pense pas que c'est plus facile de travailler au CHUM que de travailler à Sacré-Coeur, même si on a beaucoup de respect pour eux et pour ce qu'ils font. On ne croit donc pas qu'il devrait y avoir une rémunération qui les favorise. Deux poids deux mesures, c'était correct pour une crise, pour quelque chose de très aigu et de court », a affirmé le Dr Désaulniers, qui s'est dit irrité par le « maraudage » de l'hôpital du Sacré-Coeur.

Le directeur des services professionnels et hospitaliers de l'établissement montré du doigt, Conrad Pelletier, a déclaré qu'il ne savait pas encore quand la mesure controversée prendrait fin. « On a reçu du ministère un mandat: celui de garder nos urgences ouvertes. On a demandé de l'aide, personne n'a pu nous en donner. Le seul moyen grâce auquel on a réussi à obtenir qu'un certain nombre de médecins viennent faire du dépannage ici, c'est en offrant des primes. »

« C'est sûr que ça incommode les autres urgences et que ça risque de créer des problèmes ailleurs, a reconnu le Dr Pelletier. Mais l'esprit des primes, ce n'est pas d'attirer ici quelqu'un qui travaille déjà ailleurs. C'est d'inciter les gens à faire plus d'heures supplémentaires qu'ils en auraient fait autrement. » Une stratégie qui porte ses fruits, puisque même des médecins du CHUM auraient effectué quelques quarts de travail aux urgences de l'hôpital du Sacré-Coeur.

Le porte-parole des omnipraticiens du Québec, Renald Dutil, a confirmé que « plusieurs médecins » ont déjà exprimé leur mécontentement quant aux primes offertes. « Je ne peux pas m'empêcher de constater que le ministre (de la Santé) a toléré depuis tout ce temps la situation (...) Je suis étonné de l'apathie du ministre face à un tel problème », a dit le Dr Dutil.

Au cabinet du ministre de la

Santé, Rémy Trudel, on répétait hier que les primes ne sont « toujours pas endossées ni par le ministre, ni par le ministère ». Cela dit, l'inaction dénoncée par le Dr Dutil risque de se prolonger. « Si on sévit à Sacré-Coeur, on va créer un autre problème », a déclaré le porte-parole du ministre, Éric Gamahe. Il a précisé que le ministère préfère s'asseoir avec les deux fédérations de médecins concernées pour négocier.

TORONTO

Suite de la page A1

Il n'est pas exclu que cet avertissement se répète encore aujourd'hui puisque le thermomètre devrait de nouveau franchir la barre des 30 degrés pour une huitième journée consécutive.

« La température a même atteint 42 degrés avec le facteur humidex, a mentionné le météorologue Marcel Savard. Nous prévoyons encore du temps chaud pour mercredi (aujourd'hui) avec un mercure de 33 degrés. Il n'y a pas de pluie prévue avant vendredi et je ne pense pas que les quantités seront suffisantes pour régler les problèmes que nous connaissons. »

L'indice de feu est extrême en forêt et les pelouses jaunies réclament à boire. Mais les précipitations ne seront que de courte durée. Dès samedi, Environnement Canada prévoit

que le soleil brillera de nouveau, avec un thermomètre qui devrait cette fois rester près des normales de saison avec un maximum de 25.

Ailleurs au pays, les habitants des Maritimes et ceux des Prairies devraient pour leur part connaître un léger répit aujourd'hui, mais aucun soulagement ne se dessine à court terme dans le sud de l'Ontario, où la chaleur accablante et l'humidité ont fait hier que les 35 degrés Celsius ambiants équivalaient à 44 degrés.

La Ville de Toronto a mis quatre centres de rafraîchissement à la disposition des Torontois ne disposant pas de la climatisation. Des employés de la Croix-Rouge se sont aussi occupés d'emmener les personnes les plus vulnérables dans des endroits frais.

La canicule a incité le maire, Mel Lastman, à déclarer l'état d'urgence: des employés municipaux ont distribué des bouteilles d'eau, des lignes téléphoniques spéciales ont été mises sur pied et les personnes âgées ou handicapées ainsi que les sans-abri ont été invités à prendre des précautions supplémentaires pour se protéger.

Le volume d'appels auxquels devaient répondre les services médicaux d'urgence n'a probablement jamais été aussi élevé, a précisé Dean Shaddock, superviseur des services médicaux de la ville, qui ajoutait que la chaleur aggrave les problèmes de santé existants, comme les maladies cardiaques ou respiratoires.

« Les gens devraient éviter les activités

exigeantes et faire tout ce qu'ils peuvent pour demeurer au frais, a indiqué M. Shaddock. Demeurez dans un milieu climatisé si vous le pouvez, sinon, utilisez des ventilateurs et buvez beaucoup de liquide. Buvez même si vous ne sentez pas la soif. »

L'état d'urgence décrété à cause de la chaleur constitue une première à Toronto. Il survient quand les risques de décès attribuables à la chaleur dépassent 90 %, a expliqué le superviseur des soins médicaux de la ville. Lundi, un état d'alerte moindre avait été décrété, le risque de décès se situant entre 65 et 90 %.

Depuis le début de l'été, Toronto a vécu au moins 14 jours d'alerte au smog, un phénomène que les experts imputent à la température et à la pollution provenant des États-Unis.

DAUPHIN

Suite de la page A1

« J'ai passé mon enfance à ce cinéma, raconte l'animateur. Je faisais mes devoirs vite, vite pour aller au cinéma de la rue Beaubien. »

Philippe Falardeau a quant à lui accepté de faire partie de ce conseil d'administration notamment parce que le Dauphin offrira un havre de paix aux cinéphiles qui n'apprécient pas l'environnement typique des grands complexes de cinéma.

« Il n'y a presque plus de salles pour le cinéma de répertoire et le cinéma francophone à Montréal, explique Philippe Falardeau. Le cinéma du Complexe Desjardins a fermé ses portes et on n'a jamais vraiment remplacé ces salles-là. »

Mario Fortin, qui se chargera de la programmation au Dauphin, affirme que les films présentés seront tous en français: en version originale, traduits ou sous-titrés. Il n'est pas question de présenter un film différent à chaque séance, comme on le fait dans d'autres cinémas indépendants, tel le Parc, par exemple. À moins d'y présenter une rétrospective d'un réalisateur ou d'un acteur en particulier, les films tiendront l'affiche des salles du Dauphin à la semaine, comme dans la plupart des autres salles.

Le cinéma québécois trouvera une tribune privilégiée au Dauphin, assure aussi Mario Fortin. D'ailleurs, dit-il, une dizaine de films québécois sont déjà au programme pour l'automne 2001. Et le court métrage? Un genre très intéressant, répond le programmeur. « On n'est fermé à rien », dit-il. La programmation pour l'année 2001-2002 est déjà complétée à 80 %.

Plusieurs distributeurs de films se disent ravis de cette nouvelle vocation pour le Dauphin. Sylvain Brabant, de Films Séville, espère pouvoir y présenter des films de qualité et a prévu y mettre à l'affiche en octobre *Sous le sable*, un long métrage de François Ozon mettant en vedette Charlotte Rampling.

K Films Amérique compte déjà y présenter deux films allemands. *Le Tunnel*, qui est en compétition officielle au Festival des films du monde de Montréal cette année, arriverait au Dauphin le 1^{er} septembre et *Une poignée d'herbe* serait à l'affiche dès le 17 août, si tout est réglé à temps, bien sûr. Le distributeur Films Tonic manifeste également de l'intérêt pour ce nouveau cinéma.

On peut aussi s'attendre à des événements spéciaux. Les gestionnaires pourraient se lier avec les organisateurs d'un des grands festivals montréalais et présenter une programmation spéciale durant l'événement. Des films de jazz pendant le jazz, comme on le fait à la Cinémathèque québécoise, par exemple. La collaboration pourrait même aller jusqu'à présenter une activité dans le parc Molson, situé juste en face du vieux cinéma. Parmi les autres projets de la Corporation de développement Le Dauphin, on veut présenter des discussions entre cinéastes et cinéphiles, un peu comme on le fait au théâtre lorsque les comédiens et concepteurs des pièces rencontrent leur public après une représentation. Un réalisateur québécois pourrait venir dialoguer avec le public après la présentation de son

film. Philippe Falardeau trouve l'idée charmante.

L'organisme a but non lucratif étudie la possibilité d'ajouter une salle au Dauphin. Le cinéma de la rue Beaubien possède actuellement deux salles: l'une toute petite, de 86 places, et une autre de plus de 500 places. Celle-là pourrait être coupée en deux. On songe également à abaisser le plancher de la plus petite afin de donner de l'ampleur à l'écran. Le groupe espère de plus pouvoir doter le lieu d'équipement multifonctionnel afin de pouvoir présenter d'autres activités culturelles au Dauphin.

La Corporation de développement attend que la transaction soit officiellement complétée avant de dévoiler tous ses projets. Aux bureaux montréalais de Cinéplex-Odéon, on confirme que la transaction, déjà approuvée, devrait se conclure ces jours-ci. Il reste maintenant à trouver des fonds publics pour appuyer le projet: le groupe attend toujours des réponses tant du gouvernement provincial que municipal. Au ministère de la Culture et des Communications, on affirme « qu'il s'agit d'un projet très intéressant » et que « le dossier va très bien ». À la Ville de Montréal, on assure que « la Ville est très sensible à ce dossier ». Toujours aucun chèque n'a cependant été déposé dans les bureaux de la CDEC.

Vendredi, le maire de Montréal, Pierre Bourque, se rendra justement au cinéma Dauphin dans le cadre de sa tournée des quartiers. Aura-t-il de bonnes nouvelles pour l'organisme?

CHÂTEAU D'IVOIRE
Depuis 1978
2020 rue de la Montagne, Montréal • (514)845-4651
www.chateaudivoire.com

ACTUALITÉS

CANADA 3000

Une enquête est ouverte

PASCALE BRETON

UNE ENQUÊTE est ouverte à la suite de l'incident qu'a connu un Boeing 737 de Canada 3000, forcé de se poser d'urgence en Floride samedi dernier.

L'Agence nationale de la sécurité des transports des États-Unis a qualifié l'incident de mineur et n'a pas poussé ses investigations plus loin. C'est donc le Bureau de la sécurité des transports (BST) du Canada, dont le mandat est de faire avancer la sécurité du transport aérien au pays, qui a décidé de prendre la relève hier.

Le Canada mène une enquête parce qu'il existe une flotte importante de Boeing 737 au pays, a expliqué Julie Hébert, porte-parole du BST. « Le moteur de l'avion sera complètement démonté. Nous voulons savoir la cause exacte de ce qui a déclenché le feu. »

Lundi, Canada 3000 a expliqué qu'un résidu d'huile a brûlé sur une boîte d'engrenage, mais ne pouvait dire d'où provenait cette huile.

Les 111 passagers qui prenaient place à bord de l'avion en provenance de Cuba avaient demandé au BST d'ouvrir une enquête. Les voyageurs ont formé un comité au lendemain des tristes événements, exigeant de savoir exactement ce qui s'est produit, afin qu'une telle situation ne se reproduise plus.

« Ce n'est pas étonnant qu'une enquête soit ouverte et c'est ce que nous demandons. Nous avons vu le moteur qui brûlait, et ce n'est pas normal. Nous allons suivre la situation de très près et prendre les mesures qui s'imposent », a commenté hier Michel McKinnon, porte-parole du comité de passagers.

Ce psychologue industriel explore l'attitude cavalière dont a fait preuve selon lui Canada 3000 à leur égard, affirmant qu'aucune aide n'a été offerte aux passagers. « Certaines personnes sont encore très secouées par les événements. J'ai contacté tous les passagers et nous allons nous réunir prochainement à Montréal pour un « briefing » et voir ce que nous allons faire », a-t-il indiqué.

Aux yeux de plusieurs passagers, la compagnie aérienne et les responsables américains en matière de transport ont banalisé l'incident. « Nous avons été très chanceux, c'est effrayant à vivre. Lorsque l'avion a atterri, des ambulanciers ont dit qu'ils étaient sûrs que nous allions nous écraser », a ajouté M. McKinnon.

Pour l'instant, les passagers laissent retomber la poussière, mais le comité qui les représente compte demander prochainement une rencontre avec un représentant de Canada 3000 pour mettre la situation au clair. « Nous avons de sérieuses questions à leur poser, nous voulons savoir d'où vient le problème d'huile et connaître les causes de l'incendie. Il n'est pas question que des passagers voyagent dans des tombeaux volants. »

Le Boeing 737 de Canada 3000 n'est pas le premier à connaître des ennuis mécaniques de la sorte. Pendant la dernière campagne électorale, l'avion qui transportait le premier ministre Jean Chrétien a dû se poser d'urgence à Québec en raison d'un problème de génératrice, tandis que des flammes ont surgi d'un des moteurs de l'avion qui devait amener Stockwell Day et ses troupes, alors que le Boeing était toujours au sol.

GARDERIES EN MILIEU FAMILIAL

Des millions en rattrapage salarial

SÉBASTIEN RODRIGUE

LES TENTATIVES de syndicalisation des travailleuses de garderies en milieu familial se poursuivent au Québec, et la mise à niveau salariale espérée par les centrales syndicales coûterait entre 40 et 90 millions à l'État, selon certaines estimations.

Depuis un mois, la CSN a déposé six nouvelles demandes d'accréditation, portant leur nombre total à 11. Chaque demande d'accréditation est associée à un Centre de la petite enfance (CPE). Ces organismes administrent les garderies ayant pignon sur rue (« en installation », selon le jargon) et coordonnent celles en milieu familial, avec le financement du gouvernement. De son côté, la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ), affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), soutient quatre demandes et en annoncerait d'autres à l'occasion de la rentrée scolaire.

C'est donc près de 300 éducatrices en milieu familial sur les quel-

que 9000 que compte le Québec qui tenteraient de former un syndicat. La question salariale se trouve au centre des revendications, mais l'amélioration des conditions de travail est aussi dans la ligne de mire. Selon la CSN, ces travailleuses, qui travaillent en moyenne 60 heures par semaine, ne reçoivent aucun revenu pour les jours fériés ni pour leurs vacances annuelles, comme lors d'une absence pour maternité.

Bien qu'elle estime prématuré de chiffrer les revendications salariales, la présidente de la FIPEQ, Sylvie Tonnelier, jugerait acceptable une mise à niveau entre les travailleuses en installations et celles en milieu familial. Le salaire de base d'une éducatrice d'un CPE se chiffre à 10,10 \$, alors que celui d'une collègue en milieu familial se situe à 4,69 \$, selon la FIPEQ.

Une mise à niveau entre les salaires des deux types de travailleuses signifierait donc une dépense annuelle de 93 millions pour le gouvernement provincial. À titre comparatif, une majoration au sa-

laire minimum, qui est de 7 \$ l'heure, coûterait environ 43 millions.

Au ministère de la Famille et de l'Enfance, les coûts éventuels d'une syndicalisation ne sont pas encore calculés, puisqu'il s'agit de cas isolés, selon l'attaché de presse de la ministre Linda Goupil, Patrik Gilbert. Autant le ministère que les centrales syndicales attendent de voir la décision du Commissaire du travail dans le cas du CPE Rose de Vents de Blainville, qui sera entendu le 10 septembre prochain. Il s'agit de la première tentative de syndicalisation des travailleuses en milieu familial à être évaluée par un commissaire.

Les centrales syndicales espèrent faire reconnaître ces éducatrices comme des salariés des CPE en vertu du Code du travail. Le ministère estime pour sa part qu'elles demeurent des travailleuses autonomes. La vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, croit qu'« il est abusif de prétendre qu'elles sont des travailleuses auto-

nomes ». Mme Carbonneau rappelle qu'elles vivent une forme de dépendance envers les CPE si elles veulent bénéficier, entre autres, des subventions du gouvernement. La vice-présidente de la CSN déplore notamment que ces travailleuses reçoivent une subvention moindre que les garderies en installation alors qu'elles déboursent davantage de frais pour leur garderie, selon elle.

M. Gilbert rappelle pour sa part que le ministère a mis en place un programme de redressement salarial de 150 millions en plus de 34 millions depuis 1999 pour les garderies en milieu familial seulement. Avec cette enveloppe, le salaire horaire moyen des travailleuses en installation atteindra 16 \$ l'heure en 2003, comparativement à 11 \$ l'heure en 1999. Les garderies en milieu familial reçoivent quant à elle 17,25 \$ par enfant par jour en plus des cinq dollars remis par les parents. Là aussi, le montant est majoré chaque année et il était de 15 \$ en 1999-2000.

PORTRAIT

Severino Antinori, le gynécologue kamikaze

SUZETTE BLOCH
Agence France-Presse

ROME — « Mères au-delà de toute limite : c'est mon défi. » Le gynécologue kamikaze italien Severino Antinori, 56 ans, célèbre pour avoir rendu mères des femmes ménopausées et qui veut cloner des bébés, se présente comme un croisé de la fertilité pour justifier des expériences extrêmes.

Né à Civitella del Tronto, un petit bourg du versant adriatique des Abruzzes, le Dr Antinori, gynécologue spécialisé dans la fécondation artificielle, a ouvert en 1980 avec son épouse, la biologiste Caterina Versaci, un Centre de recherche associé pour la reproduction assistée (RAPRUI).

Dans son bureau cosu de la via Tacito de Rome, tout près de ce Vatican avec lequel il ne cesse de croiser le fer, cet homme massif aux cheveux et à la moustache soignés, désormais gris, a reçu à sa clinique des milliers de couples stériles du monde entier, sur lesquels il a pratiqué des milliers de fécondations *in vitro*.

Le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le cardinal Joseph Ratzinger l'accuse de « vouloir imiter Hitler » depuis qu'il a fait connaître son intention de procéder à un clonage humain.

Lui, qui se dit croyant, s'indigne de cette Église « qui défend la vie et s'acharne sur ceux qui veulent faire des enfants » et déclare que la science italienne est « désormais aux mains des « talibans » catholiques ».

Il a aussi tenté en vain d'investir le terrain politique, en se présentant aux élections régionales de 2000 dans le Lazio sur la liste « Autonomia Liberale », une formation qui milite pour « le droit à

la vie ». L'« accoucheur des grand-mères » ou, selon ses détracteurs, « celui qui prend les femmes pour un utérus », a pris position contre l'avortement. Depuis décembre 1993, où l'enfantement de jumeaux par une riche femme d'affaires bri-



Severino Antinori

Photo AFP

tannique de 59 ans aux mains du Dr Antinori a fait la une des journaux, les annonces-chocs et scandales du médecin italien se succèdent. Le 18 juillet 1994, Rossana Della Corte, 63 ans, accouche d'un bébé « pour remplir le vide de sa vie, provoqué par la mort d'un premier fils dans un accident ». Le Dr Antinori entre

alors dans le livre Guinness des records et s'attire la réprobation générale de la communauté scientifique et de la société civile.

Il assure qu'aujourd'hui que sa technique de fécondation a fait des dizaines de milliers de « grand-mères mères » dans le monde.

En octobre 1996, il fait naître des jumeaux éprouvettes grâce à une technique innovatrice, et poursuit ses expériences extrêmes dans une tentative de repousser encore plus les frontières de la fertilité. Puis, en mars 2001, il fait un pas supplémentaire et annonce qu'il clonera 50 bébés en Israël. Mais Israël rappelle que le clonage est interdit sur son territoire.

Le gynécologue apprenti-sorcier, grand amateur de médias, réitère en ce mois d'août son intention de cloner des bébés, et soutient avoir recruté 200 couples volontaires.

« Je ne ferai pas des enfants-photocopies ; je rendrais heureux des milliers de couples », assure-t-il hier avant de s'envoler pour Washington, où il devait exposer son projet à l'Académie nationale des sciences américaine.



Photo AFP

Une crème contre les dégâts du soleil

Bonne nouvelle pour ce résidant de Chicago, qui profitait hier du beau temps pour se dorer la peau aux abords du lac Michigan : des chercheurs américains ont mis au point une crème expérimentale qui pourrait réparer certains dégâts causés par le soleil et réduire les risques de cancer de la peau. La lotion contient un enzyme qui répare l'ADN endommagé par le soleil. Déjà connue des scientifiques pour sa faculté à réparer l'ADN, support des gènes, l'enzyme bactérienne « T4 endonucléase V » a été introduite dans des liposomes, des bulles de graisse microscopiques capables de pénétrer l'épiderme. Si cette crème miracle devait être commercialisée, elle ne permettra pas pour autant d'aller rougir au soleil de manière inconsidérée.

La Ville de Nicolet coupable de discrimination

À 39 ans, il était « trop vieux » pour devenir policier à temps plein

CHRISTIANE DESJARDINS

LE TRIBUNAL des droits de la personne vient de condamner la Ville de Nicolet à verser plus de 40 000 \$ à un policier qui occupait un emploi à temps partiel depuis neuf ans et s'était vu refuser un poste à temps plein parce qu'à 39 ans, il était jugé trop vieux.

Pis encore : après avoir porté plainte à la Commission des droits de la personne, le policier Pierre Boisvert n'a plus jamais été rappelé pour travailler à Nicolet.

C'est en 1981, à l'âge de 24 ans, que M. Boisvert a obtenu son diplôme en technique policière. En 1984, il commence à travailler comme garde chez Sécur, puis il y obtient un poste régulier un an plus tard. En 1988, pa-

rallement à ce travail de 40 heures par semaine, il commence à travailler comme policier-pompier surnuméraire pour la Ville de Nicolet. Il offre ses fins de semaines, congés fériés et vacances comme périodes de disponibilité.

M. Boisvert cumule fidèlement ces deux fonctions pendant des années. En novembre 1996, au fait de l'ouverture de postes permanents de policiers en raison de la restructuration des services, il s'informe de ses chances auprès du directeur de la Sécurité publique de Nicolet, Gilles Roy. Celui-ci lui répond qu'il a peu de chances, parce qu'à 39 ans, il est trop âgé.

Il pose tout de même sa candidature, mais n'obtient aucun des deux postes affichés, qui échoient plutôt à des candidats de 22 et 28 ans. Le comité de sélection avait reçu environ

60 candidatures. Il est à noter que tous les postulants de plus de 30 ans ne recevaient aucun point (sur une possibilité de cinq) dans la catégorie « âge » de la grille d'évaluation.

En mai 1997, M. Boisvert porte plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. La Ville de Nicolet en est informée, et, dès lors, il n'est plus jamais rappelé pour travailler, même si, à la demande des autorités, il les avise par écrit de ses disponibilités.

Lors du procès, la Ville de Nicolet s'est défendue en disant que ce n'est pas l'âge de Boisvert qui a été considéré, mais ses compétences. Pourtant, en mars 1997, alors que Boisvert voulait tenter sa chance pour un poste de policier à Shawinigan, le directeur de la Sécurité publique de Nicolet n'avait

pas hésité à lui rédiger une élogieuse lettre de référence.

Au terme de l'audience, le Tribunal des droits de la personne en est venu à la conclusion que la Ville de Nicolet avait porté atteinte au droit à l'égalité de M. Boisvert, et qu'elle avait usé de représailles contre lui en ne lui offrant plus de travail comme surnuméraire après le dépôt de sa plainte. La présidente du tribunal, Michèle Rivet, a en conséquence condamné la Ville à payer des dommages moraux et punitifs, ainsi que des dommages matériels pour le salaire perdu en raison des représailles.

Lors du procès, Boisvert a indiqué que, dans cette affaire, il s'était senti « comme un citron qu'on jetait après en avoir extrait tout le jus ». Aujourd'hui, il occupe toujours son emploi à Sécur et n'a plus travaillé comme policier.

Carburer à l'éthanol de maïs: aucun avantage

Ce n'est pas un combustible « vert », affirme un scientifique américain, études à l'appui

JUDITH LACHAPELLE

MÊME SI les gouvernements en subventionnent largement la production, il n'y a aucun avantage à produire de l'éthanol à partir du maïs, répète David Pimentel, chercheur à l'Université Cornell dans l'État de New York.

Le scientifique vient de publier une nouvelle étude qui démontre encore une fois que l'éthanol n'est pas le combustible « vert » que l'on pourrait penser. En fait, la production d'éthanol à partir du maïs demande plus d'énergie que le combustible peut en fournir.

L'éthanol est un carburant obtenu avec de l'alcool fabriqué avec du maïs. Moins polluant que le gazole (fabriqué à partir du pétrole) lorsque brûlé, il est utilisé comme additif dans l'essence pour la rendre plus propre. Par contre, en tenant compte de tout le processus de production du carburant, depuis l'utilisation de pesticides dans les champs jusqu'à l'essence brûlée par les moissonneuses, l'éthanol ne seraient plus si écolo que ses partisans le voudraient...

« J'aimerais pouvoir dire que j'ai trouvé des avantages, mais je dois admettre que non, je ne vois aucune raison d'utiliser du maïs pour produire de l'éthanol », a expliqué hier au téléphone le professeur Pimentel. Ses résultats sont publiés dans l'édition de septembre de *l'Encyclopedia of Physical Sciences and Technology*. Selon son analyse, la production de 328 gallons d'éthanol nécessitera 1000 gallons de combustibles fossiles, de l'ensemencement à la moisson. L'étape de la distillation gèbera encore de l'énergie pour séparer les 8 % d'alcool des 92 % d'eau après la fermentation des grains.

Comme au Québec le printemps dernier, le débat fait rage aux États-Unis sur la pertinence d'augmenter la production d'éthanol à partir du maïs. En juin, l'administration Bush a demandé à la Californie

d'utiliser l'éthanol comme additif dans l'essence en faisant valoir que sa combustion était moins polluante que celle du gazole. Des critiques ont accusé le gouvernement de détourner des fonds dévolus au transport vers l'agriculture. Des études ont également démontré que la hausse de la demande d'éthanol faisait grimper les prix du maïs.

« Je suis certain que sans subvention, l'industrie ne pourrait survivre », dit M. Pimentel. Le Brésil, mentionne le professeur, a laissé tomber la production d'éthanol après analyse. Les États-Unis n'en sont pas arrivés à la même conclusion. « Mais il y a des influences politiques ici ! Il y a de grosses corporations qui font beaucoup de sous et qui obtiennent probablement 60 % et plus des subventions. Ils font de généreuses contributions aux politiciens. Si les

fermiers voyaient un peu la couleur de cet argent, je serais un peu plus heureux. Mais l'argent va aux grosses entreprises. »

Au Québec, la construction d'une usine d'éthanol à Varennes a suscité de nombreuses critiques, notamment de la part des ingénieurs du gouvernement du Québec. « Les hypothétiques gains environnementaux dus à l'éthanol dans l'essence ne pourront jamais compenser la pollution occasionnée par la culture du maïs », soulignaient-ils en novembre dernier. David Pimentel indique que la production de maïs érode le sol 12 fois plus vite qu'il peut se régénérer.

Les détracteurs de l'éthanol considèrent le maïs comme un resquilleur qui occupe des terres dont les cultures pourraient servir à la consommation humaine. Selon les calculs de David Pimentel, une automobile américaine parcourt en moyenne 10 000 milles par an. Si elle n'utilisait que de l'éthanol comme carburant, la surface de maïs qu'il sera nécessaire de culti-

ver pour éteindre sa soif pourrait servir à nourrir sept personnes. Et si toutes les voitures américaines ne roulaient que sur l'éthanol, 97 % du territoire américain devrait être transformé en champ de maïs !

« Les carburants alternatifs peuvent jouer un rôle dans les problématiques de pollution atmosphérique, mais ça sera un rôle marginal », croit Steven Guilbeault de Greenpeace. L'avenir de ces carburants se trouve peut-être du côté des biomasses, dont les carburants fabriqués à partir des déchets forestiers. Mais il est illusoire, selon l'environnementaliste, de penser venir à bout de la pollution engendrée par les véhicules seulement en changeant de carburant. « Même si on trouvait demain matin une façon de doubler l'efficacité énergétique des voitures, ou un carburant alternatif qui réduirait de moitié les émissions polluantes, si le nombre de voitures double sur nos routes, il n'y a pas de gain net. Le parc automobile continue d'augmenter et il n'y a aucune mesure en place pour essayer de le plafonner. »

La production de maïs érode le sol 12 fois plus vite qu'il peut se régénérer

Une coalition affronte toujours le tribunal de l'ALENA

SÉBASTIEN RODRIGUE

EN DÉPIT des engagements pris récemment par les ministres canadien, mexicain et américain responsables du commerce international, une coalition canadienne maintient sa contestation juridique pour obtenir une meilleure transparence du tribunal d'arbitrage de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) au nom de la liberté de la presse et de la liberté de parole.

La coalition formée par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Démocratie sous surveillance, a déposé une requête devant la Cour supérieure de l'Ontario en mai dernier afin de contester le huis clos lors de l'arbitrage de différends commerciaux entre des compagnies étrangères et le gouvernement canadien, en rapport avec le chapitre 11 de l'ALENA.

Ce chapitre oblige le Canada, le Mexique et les États-Unis à accorder aux investisseurs étrangers le même traitement qu'aux entreprises locales. Il permet également à une corporation privée mexicaine ou américaine de poursuivre le Canada si elle s'estime lésée par une décision gouvernementale.

Pour la coalition, l'ALENA est anticonstitutionnel au Canada parce que le huis clos imposé lors de l'arbitrage des causes contrevient aux droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés. « Les décisions (du tribunal) affectent les citoyens et ses travaux doivent être publics », affirme Robert Fox, directeur des communications du SCFP. La coalition souhaite notamment que les journalistes puissent entendre les arbitrages.

Dans les faits, les règles du tribunal d'arbitrage de l'ALENA respectent celles édictées par l'International Centre for Settlement of Investment Disputes (ICSID), un organisme issu de la Banque mondiale. Ce centre trouve également les trois juristes pour arbitrer le litige entre un gouvernement et l'investisseur. Le principe du huis clos qui déplaît à la coalition émane donc de cet organisme. Avant le début des travaux d'arbitrage, une des parties concernées peut exiger le huis clos, ce qui se passe la plupart du temps.

Davantage de transparence

Lors de la dernière réunion de la Commission de l'ALENA la semaine dernière, le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew, le représentant au commerce des

États-Unis, Robert Zoellick et le secrétaire à l'Économie du Mexique, Luis Ernesto Derbez, ont signé à Washington une entente afin de rendre plus transparent le processus de règlement des différends.

En vertu de cette entente, les documents du tribunal seront dorénavant rendus publics une fois les décisions rendues, sauf ceux pouvant nuire à la compétitivité de l'entreprise et d'autres gardés secrets en vertu de la protection de la propriété privée.

Ces modifications ne satisfont pas la coalition qui poursuit toujours ses représentations judiciaires. La coalition se dit déçue que le public soit informé de la décision du tribunal après coup seulement. « Si on ne peut pas suivre un arbitrage, on ne peut pas connaître la défense du gouvernement ni s'il agit de façon responsable », indique M. Fox.

Un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) a déclaré à *La Presse* que le gouvernement canadien demandait systématiquement que les audiences soient publiques, mais que les compagnies impliquées refusaient. Le Canada tenterait de convaincre ses vis-à-vis nord-américains, mais ceux-ci res-

tent tièdes par rapport à des audiences publiques, dit-il.

La contestation du chapitre 11 est devenue le cheval de bataille de nombreux groupes écologistes affirmant que cette disposition de l'ALENA empêche le gouvernement de renforcer ses lois liées à l'environnement. D'ailleurs, le Sierra Legal Fund, une organisation spécialisée en droit de l'environnement, fournit des services juridiques à la coalition.

Les groupes antimondialisation contestent eux aussi le caractère secret des procédures du chapitre 11, craignant que cette pratique soit étendue à tout le continent avec l'adoption de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Tout comme les écologistes, ils soulignent que le chapitre 11 a eu des effets sur les politiques canadiennes. En 1995 par exemple, le gouvernement canadien a abandonné l'interdiction d'exportation de déchets toxiques après que la compagnie américaine S.D Myers ait lancé une poursuite en vertu du chapitre 11. Au total, trois cas impliquant le gouvernement canadien sont en cours, soit ceux concernant les compagnies américaines S. D. Myers, Pope & Talbot et UPS.

VENTE D'ÉTÉ Importateur de reproductions antiques européennes

Économisez jusqu'à 50%

Tables, jusqu'à 16 pi. de long

MOBILART C & R Stationnement à l'arrière

L'une des plus importantes salles d'exposition au Canada
6529, boul. Décarie (coin av. Plamondon) Montréal (514) 344-1400

Pour combattre la chaleur avec brio

Vous allez dans le Sud cet hiver? Restez au frais avec les vêtements Tilley en coton. Ces vêtements confortables, offerts dans un arc-en-ciel de couleurs et en versions pour hommes et pour femmes, sont conçus pour un confort total. Le fini légèrement gaufré du tissu vous garde au frais et accélère l'évaporation de la sueur. Une création Tilley, fabricant des meilleurs vêtements de voyage et d'aventure au monde.

Tilley Endurables

1050, av. Laurier O. Montréal (514) 272-7791
Faites le 1-800-465-4249 pour commander ou pour connaître le détaillant associé de votre région.

SOLDES

CHANGEMENT DE DÉCOR JUSQU'AU 19 AOÛT

LES SOLDES ENTRENT EN SCÈNE CHEZ ROCHE-BOBOIS. VOUS ALLEZ ÊTRE AUX PREMIÈRES LOGES POUR PROFITER DE PRIX EXCEPTIONNELS SUR LES SALONS CUIR OU TISSU, CHAMBRES, SALLES À MANGER, AINSI QUE SUR LES PETITS MEUBLES, TAPIS ET ACCESSOIRES. ALORS DÉPÊCHEZ-VOUS LE RIDEAU RETOMBE LE 19 AOÛT.

ROCHE BOBOIS PARIS

MONTRÉAL. 505, AVENUE DU PRÉSIDENT KENNEDY. H3A 3H2. TEL. (514) 350-9070
Paris • Londres • Bruxelles • Barcelone • Genève • New York • Milan • Tokyo

O U V E R T S LES DIMANCHES 5, 12 ET 19 AOÛT

www.roche-bobois.com

www.aircanada.ca **r**rément moins cher

Envolez-vous grâce au tout premier solde Internet exclusif d'Air Canada: jusqu'à 50% de réduction sur nos tarifs.

Réservez par Internet et profitez de nos tarifs les plus avantageux sur **certains vols** pour le Canada, les États-Unis et nos destinations internationales. Ces supertarifs sont **uniquement** offerts sur notre site Internet. Réservez dès aujourd'hui! Ce solde Internet exclusif se termine le 14 août 2001.

AIR CANADA

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE



Réservez par Internet en peu de temps: www.aircanada.ca
Optez pour le billet électronique: la façon simple et rapide de voyager sans billet conventionnel.



Les billets doivent être achetés au plus tard le 14 août 2001. Destinations canadiennes: achat trois jours à l'avance. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 31 octobre 2001. Destinations américaines: achat sept jours à l'avance. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 16 décembre 2001. Destinations internationales: achat sept jours à l'avance. La dernière date de départ est le 9 décembre 2001. Les tarifs peuvent différer selon les dates de départ et de retour. Séjour minimal et maximal. Le solde s'applique uniquement aux billets réservés et achetés par Internet. Les réductions de 10 % à 50 % s'appliquent aux plus bas tarifs offerts par l'entremise des centres d'appels d'Air Canada, et peuvent varier selon la ville de départ et la destination. Air Canada n'est responsable d'aucune erreur ou panne d'ordinateur. D'autres conditions s'appliquent.

CANADA

| APEC 97 |

Le rapport Hughes livré dans la confusion

L'ex-juge suggère une refonte de la Commission des plaintes

Presse Canadienne

VANCOUVER — La remise du rapport de l'ex-juge Ted Hughes sur le Sommet de l'APEC a été à l'image des événements survenus à Vancouver, en 1997 : elle s'est déroulée dans le chaos et la confusion.

Le rapport de M. Hughes, qui devait être rendu public hier, a été accidentellement livré par messagerie un jour trop tôt aux médias québécois, et les autorités fédérales ont été prises de court en constatant la chose, lundi soir.

« Nous croyons sincèrement qu'il s'agit d'une erreur humaine commise de bonne foi », a déclaré, visiblement mal à l'aise, Célyne Riopel, la porte-parole de la commission, hier.

Le rapport, rédigé pour la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada, conclut que la police a violé les droits des manifestants, et que les policiers n'ont pas respecté les normes de compétence, de professionnalisme et d'efficacité auxquelles on est en droit de s'attendre.

Il aborde aussi le sujet de l'indépendance de la GRC, et la façon dont un des bras droits du premier ministre Jean Chrétien, Jean Carle, a tenté d'influencer le travail de la police au sommet.

Une refonte s'impose

Selon l'avocat Kevin Woodall, qui représente 44 officiers de la GRC impliqués dans les mesures de sécurité au sommet, les toutes dernières heures ont reflété fidèlement la façon dont les choses se sont déroulées tout au long du processus d'audience de la commission Hughes.

La confusion et les contretemps qui ont affligé l'enquête, ainsi que les dépenses qu'elle a entraînées, ont d'ailleurs amené M. Hughes à suggérer que la Commission des plaintes du public avait besoin d'une sérieuse refonte.

Par ailleurs, M. Hughes recommande que l'indépendance de la GRC par rapport au gouvernement soit réitérée, au moyen d'un code clair.

Le rapport de M. Hughes conclut que le gouvernement fédéral n'a pas « ouvertement ou subtilement » dit à la GRC de réprimer les manifestants. Mais il souligne un



L'ex-juge Ted Hughes, signataire du rapport sur les événements du sommet APEC 97, a été croqué par le photographe, aux audiences de la Commission des plaintes du public, vendredi dernier à Vancouver.

incident au cours duquel M. Carle, attaché au cabinet du premier ministre, ainsi qu'un fonctionnaire chargé de la coordination du sommet, ont demandé à la GRC de vider un terrain des manifestants qui s'y trouvaient.

« J'ai la conviction que, dans ce cas, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du cabinet du premier ministre, s'est ingéré de manière inappropriée dans une opération de sécurité de la GRC », écrit M. Hughes.

Au cabinet du premier ministre, hier, on se refusait à tout commentaire, et on renvoyait les appels au bureau du solliciteur général, Lawrence MacAulay.

Celui-ci s'est contenté de diffuser une brève déclaration dans laquelle il affirme qu'il attend le rapport final, lequel inclura une réponse de Shirley Heafey, la présidente de la Commission des plaintes.

Une porte-parole du solliciteur

MacAulay, Athana Mentzelopoulos, a refusé de commenter directement les critiques soulevées par M. Hughes. Selon elle, le rapport reconnaît que « les discussions entre la GRC et divers représentants du gouvernement, pour ce type d'opérations de sécurité, sont raisonnables et prévisibles. »

L'avocat des 44 policiers de la GRC ne se dit pas surpris par le rapport. Selon M^e Woodall, les manchettes des derniers jours ne disent pas toute la vérité. « La vérité, c'est que la GRC a été accusée d'avoir comploté avec des membres du gouvernement pour porter délibérément atteinte aux droits des citoyens, et qu'elle a été exonérée de tout blâme », a-t-il dit.

Les quelques cas de violations des droits constitutionnels n'étaient pas le résultat d'actes délibérés de la part des policiers, mais de problèmes de planification, a-t-il assuré.

L'opposition veut une GRC moins soumise

ISABELLE RODRIGUE
Presse Canadienne

OTTAWA — Les recommandations du commissaire Ted Hughes sur les agissements de la GRC lors du sommet de l'Asie-Pacifique (APEC) alimenteront vraisemblablement les débats de la rentrée parlementaire à Ottawa.

Tour à tour, hier, les partis de l'opposition ont déclaré que l'automne sera l'occasion, pour eux, de demander des modifications législatives visant à limiter l'ingérence politique dans le travail de la GRC.

« Nous insisterons sur cette recommandation, d'autant plus qu'il faut faire vite pour la planification du G-8 qui se tiendra l'an prochain en Alberta. Il y a urgence pour éviter que le même genre de situation ne se reproduise », mentionne Pierrette Venne, critique des affaires du Solliciteur général pour le Bloc.

La version anglaise du rapport du commissaire Hughes a finalement été rendue publique hier matin. Le rapport avait été le sujet d'une fuite dans les médias, la veille. Parmi ses recommandations, M. Hughes mentionne que la GRC

devrait exiger une codification qui définirait l'indépendance de la GRC dans l'exercice de ses fonctions face au gouvernement.

M^{me} Venne affirme que son parti sera prêt et demandera, dès la rentrée, une législation à cet effet.

Par ailleurs, le Bloc québécois se dit satisfait dans l'ensemble du rapport du commissaire Hughes. « C'était ce qu'on demandait. On voit que le commissaire Hughes dit bien que certains agents ont cédé à l'influence et à l'intrusion inappropriée du gouvernement. C'est ce qu'on soutenait depuis le début », poursuit la députée Venne.

Le Nouveau parti démocratique (NPD), pour sa part, ne lâche pas le morceau et dit vouloir faire la lumière sur cet aspect.

Le NPD déclare également vouloir proposer une loi pour « clarifier plus précisément le rôle entre le gouvernement et la GRC ».

Quant au chef du Parti conservateur, Joe Clark, il entend demander que le rapport du commissaire soit déposé devant le Parlement afin que des changements puissent être apportés dans le travail des agents de la GRC.

VENTE DE FAILLITE Ameublement & Literie

50% à 70% de rabais

Pour la salle à manger: Rég. Payez Lampe de table Ken
Ens. 9 mcx "Stanley" 18,699 \$ 8,499 \$ noir
Ens. 7 mcx "Keller" 5,799 \$
Pour la chambre:
9 mcx "Paraski" 1,999 \$ Rég. 154,95\$ Payez: 65\$
Apresso Bleu
Lampe de table Tiffany
Rég. 499\$ Payez: 249\$
et beaucoup plus !!!

Les portes ferment dimanche 26 août
OBTENEZ 10% ADDITIONNEL
sur marchandise sélectionnée

1772 boul. Le Corbusier, Laval

Heures d'ouverture: Lun.-Mer. 9h30-18h, Jeu.-Ven. 9h30-21h, Sam. 9h-17h, Dim. 12h-17h

Maynards LIQUIDATEURS ENCANTEURS ÉVALUATEURS www.maynards.com

Nos prix sont imbattables! Comparez, vous serez convaincu!

matelas

Plus de 100 styles!

livraison gratuite

installation gratuite

retrait gratuit

cadre de lit gratuit
avec ens. de matelas

2 des meilleures façons d'économiser!

Option 1 • Nous payons la TPS et la TVQ* sur tous les matelas et ensembles Sealy et Simmons*!

Option 2 • Vous ne payez rien avant un an! **

* Vous vous accorderons une réduction de prix équivalente à la TPS et à la TVQ. ** Aucun paiement mensuel • aucun intérêt • aucun dépôt

matelas «payer et emporter», à partir de 49⁹⁹

Sealy Posturepedic



1 Le Edgeguard™ innovateur pour 10% plus de surface de sommeil.
2 Le base "Steadfast" exclusive assure une durabilité maximale.
3 Ressorts multitaux Posturepedic™ vous donnent le meilleur support.

Le Charmeur	À partir de 169\$
Chiro Posture	À partir de 199\$
Royale Ultima	À partir de 269\$
Posturepedic	À partir de 299\$
LaSalle	À partir de 369\$
Tradition	À partir de 499\$

SIMMONS
Beautyrest

Tout nouveau profil avec ressorts indépendants pour un confort et un support ultime.

Beautysleep Évasion	À partir de 199\$
Beautysleep Émotion	À partir de 299\$
Beautyrest Deluxe	À partir de 449\$
Beautyrest Suprême	À partir de 599\$
W.C. Dual Comfort	À partir de 799\$
Beautyrest Pillowtop Sans Rotation	À partir de 899\$

Offre limitée

Sur présentation de ce coupon recevez

un rabais de **10%**

sur tout matelas Beautyrest de Simmons et Posturepedic de Sealy.

Ne peut être jumelée à aucune autre offre.

Sur présentation du coupon seulement.
Date d'expiration : 1^{er} septembre 2001

* Détaillant autorisé de



MATELAS ET OREILLERS SUÉDOIS
• Fait d'un matériau créé à l'origine pour la NASA
• Recommandé par plus de 25 000 cliniques de sommeil et professionnels de la santé partout dans le monde



CHAQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10%



LINEN CHEST

DÉCOR DÉPÔT

«Le supercentre de la mode maison»

CENTRE ROCKLAND : (514) 341-7810
LA CATHÉDRALE • centre-ville: (514) 282-9525
PLACE PORTOBELLO, BROSSARD: (450) 671-2202
LES GALERIES LAVAL: (450) 681-9090
SERVICE À DOMICILE GRATUIT (514) 331-5260
CARREFOUR LANGELIER (514) 254-3636
+ Cette promotion ne s'applique pas au produit Tempur

NOUVEAU

Des élections dans quatre circonscriptions cet automne

Presse Canadienne

QUÉBEC — Les électeurs de quatre circonscriptions du Québec seront bientôt appelés aux urnes afin d'élire un député à l'Assemblée nationale.

On s'attend à ce que le scrutin soit déclenché fin août pour un scrutin tenu le 1^{er} octobre.

Les quatre circonscriptions — Jonquière, Labelle, Laviolette et Blainville — ont une solide tradition d'élire des députés du Parti québécois, mais elles ne sont pas à l'abri

d'une surprise, du genre de celle qui a permis aux libéraux de ravir le comté de Mercier au PQ, le printemps dernier.

Dans Jonquière, sans député depuis la démission de l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, le Parti québécois tiendra son assemblée d'investiture le 20 août prochain. Deux candidats sont en lice : Nicole Racine, une retraitée de la Banque Nationale et Raymond Bégin, un physicien à l'Université du Québec de Chicoutimi. Du côté libéral, le parti de Jean Charest sera représenté par une avocate, Françoise Gauthier.

Dans Laviolette (Mauricie), sans député depuis la démission de Jean-Pierre Jolivet le printemps dernier, quatre candidats se sont montrés intéressés à être le porte-étendard du parti ministériel.

Le ministre Jacques Léonard a démissionné lui aussi au printemps pour causer une vacance dans la circonscription de Labelle (Hautes-Laurentides).

Enfin, dans Blainville (Basses-Laurentides), c'est le ministre des Sports et ancien président de Tennis Canada, Richard Legendre, qui tentera de faire son entrée à l'As-

semblée nationale, en bénéficiant de la récente démission de la députée péquiste sortante Céline Signori.

Son adversaire libérale sera choisi au cours d'une assemblée qui se tiendra le 13 août. Aucun nom n'a circulé officiellement jusqu'à maintenant, dans cette circonscription où la majorité péquiste atteignait presque 8000 voix au dernier scrutin.

Le ministre Gilles Baril, responsable des quatre élections pour les ministériels, a déclaré hier que « des élections complémentaires sont toujours difficiles ».

Qui est vraiment à blâmer pour la déportation des Acadiens?

Presse Canadienne

FORT KENT, Maine — Un historien américain contredit la version officielle sur la déportation des Acadiens, survenue en 1755.

Selon Roger Paradis, professeur d'histoire à l'Université du Maine, à Fort Kent, les autorités anglaises locales, y compris le gouverneur militaire Charles Lawrence, ne sont pas à blâmer pour ce véritable exemple d'épuration ethnique. Il faut plutôt s'en prendre au gouvernement britannique, à Londres.

M. Paradis soutient avoir mis la main sur un document expédié à Londres en 1758, lequel évalue les coûts de transport des navires et donne des instructions aux gouverneurs des colonies britanniques.

Selon la version officielle des événements, la déportation des centaines de colons français de ce qui allait devenir le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, ainsi que l'expropriation de leurs terres, en 1755, ont été décrétés par le gouverneur militaire Charles Lawrence et le conseil local.

« On nous demande de croire que Lawrence, de son propre chef, et sans savoir s'il réussirait, prendrait une telle initiative », dit M. Paradis. Mais cela paraît improbable, selon lui, compte tenu des coûts de transport sur des bateaux, qu'il évalue à quelque 100 000 livres anglaises, une somme considérable pour l'époque.

« Il n'avait pas d'argent et les bateaux n'auraient pas fait le voyage pour rien », ajoute M. Paradis.

L'historien fonde son hypothèse sur une facture portant sur les coûts de transport des Acadiens envoyée à Londres en 1758, ainsi que sur une circulaire envoyée aux autres gouverneurs militaires de la région indiquant la participation de Londres dans ces événements.

| EN BREF |

Pour ou contre le bouclier antimissile?

LE PARTI CONSERVATEUR et les dissidents de l'Alliance canadienne ont discuté du projet de bouclier antimissile avec des spécialistes, hier, mais sans la présence de représentants du Bloc québécois ou du Nouveau parti démocratique (NPD). Ces deux formations politiques ont décidé de ne pas répondre à l'invitation lancée par le chef du Parti conservateur, Joe Clark. Le NPD n'y voit rien de moins que le premier pas d'une tentative pour créer une coalition entre les partis politiques. « Je pense que c'est clair. C'est seulement une stratégie de Joe Clark pour vouloir encore ramasser les forces à droite. Nous avons refusé l'invitation parce que nous ne sommes pas intéressés à encourager l'augmentation des partis de droite », mentionne Alexa McDonough, chef du NPD. Cette dernière indique aussi que son parti a pris une position sans équivoque sur le sujet. « Nous disons non au projet de défense antimissile », indique-t-elle.

Mondialisation et marijuana

Les jeunes libéraux se pencheront sur les enjeux de la mondialisation lors de leur congrès annuel qui se tiendra à Saint-Augustin-de-Desmaures, près de Québec, en fin de semaine. Ils discuteront de libre-échange, d'environnement et de la place du Québec sur la scène internationale et d'un sujet beaucoup plus controversé : la légalisation de la marijuana. Une proposition en ce sens, mise de côté faute de temps l'an dernier, ressurgit cette année. Elle propose que « la marijuana soit légalisée pour utilisation dans des lieux privés seulement par des personnes de 18 ans et plus ». Consciente du risque politique que ferait courir au PLQ une position aussi avant-gardiste, la présidente de la Commission jeunesse du PLQ, Isabelle MÉRIZZI, n'est pas prête à l'appuyer.

Cancer du sein: parfois 12 semaines avant un diagnostic

Presse Canadienne

TORONTO — Des Canadiennes doivent parfois attendre jusqu'à trois longs mois pour savoir si elles ont le cancer du sein après avoir eu un résultat anormal lors d'un test de dépistage, affirme une nouvelle étude.

Seulement cinq pour cent environ des femmes ayant eu des résultats de test anormaux sont diagnostiquées comme cancéreuses. Mais l'attente du diagnostic peut être atroce, affirme le rapport, publié cette semaine dans le *Journal de l'Association médicale canadienne*.

« Le fait de se demander « ai-je le cancer ou pas ? » engendre beaucoup d'angoisse », commente le docteur Ivo Olivotto, chercheur principal pour ces travaux.

Le rapport est basé sur l'analyse de données remontant à 1996, données qui ont été utilisées pour instituer des normes nationales sur le délai souhaitable pour qu'une femme reçoive les résultats de ses différents tests. Ces périodes d'attente souhaitables ont été adoptées à l'échelle nationale en 1999.

Mais selon le Dr Olivotto, qui est associé à l'Université de Colombie-Britannique, les délais n'ont pas été réduits de manière significative depuis 1996 — sauf là où les responsables médicaux ont délibérément entrepris d'apporter des améliorations au processus de diagnostic.

« Nous observons de longs délais pour les femmes de toutes les provinces », dit-il. Certaines femmes reçoivent leur diagnostic en deux semaines, d'autres doivent patienter pendant plus de 12 semaines.

L'étude a porté sur les délais d'attente qu'ont connus 14 000 femmes de Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique.

Le rapport conclut que l'attente des délais proposés comme normes nationales en 1999 représenterait un progrès significatif par rapport à 1996, mais que cela constitue tout de même une longue période d'attente. Selon ces normes, 90 % des femmes devraient recevoir leur diagnostic moins de sept semaines après leur test de dépistage initial — ce qui semble « terriblement long », admet le Dr Olivotto.

Le spécialiste précise que plusieurs provinces ont pris des mesures pour raccourcir cette période d'attente, mais qu'il reste encore beaucoup à faire.

Le cancer du sein est le cancer le plus commun chez les Canadiennes. Le nombre de cas de cancer du sein ne cesse d'augmenter depuis 1984 au pays. L'an dernier, 19 200 Canadiennes ont reçu un diagnostic de cancer, et 5500 sont mortes de la maladie.

Rajeunir la voix

ANDRÉ NOËL

QUE FONT 1100 spécialistes de la parole et de l'écoute quand ils se rencontrent ? Ils se parlent et s'écoutent. Hier, ils étaient tout ouïe lorsqu'une spécialiste leur a fait part des dernières recherches sur un phénomène mal connu : le vieillissement de la voix.

Comme la peau et les os, la voix vieillit avec le temps, a expliqué Lorraine Olson Ramig. Pourtant, avec quelques exercices, il est possible de lui redonner un bain de jeunesse.

Bien sûr, il existe des problèmes de santé plus criants, a commenté Louis Beaulieu, président de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, qui accueille le 25^e congrès de l'Association internationale de logopédie et de phoniatry à Montréal cette semaine. « Mais la santé, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, souligne-t-il. C'est le bien-être. Or la capacité de bien se faire entendre fait partie de la qualité de la vie. »

M^{me} Ramig, de l'Université de Colorado-Boulder, croit que la perte de la voix handicape des millions de personnes âgées. Avec le temps, la voix devient grave chez les femmes, et plus aiguë chez les hommes. Plusieurs personnes âgées doivent répéter souvent pour se faire comprendre. La communication devient encore plus difficile du fait que 40 % d'entre elles ont de surcroît des difficultés à entendre.

« La population âgée est le segment de la population qui augmente le plus, fait remarquer M^{me} Ramig. Cela dérange les gens quand leur peau se ride ; cela les dérange aussi lorsque leur voix s'enroue et faiblit. Ce phénomène contribue à la perte de l'estime de soi. Une voix forte et claire est associée à une personnalité forte. Une voix chevrotante est associée à un caractère faible. »

Avec la vieillesse, les muscles du larynx se relâchent. Les cordes vocales s'atrophient. La bouche, la langue, le voile du palais ramollissent. Dans certains cas, des nodules s'installent sur les cordes. La voix devient rocaillante. Quand on chante comme Tom Waite, une voix éraillée comporte un certain charme. Sinon, elle est synonyme de mauvaise santé.

Une voix claire et forte va souvent de pair avec une bonne forme physique et physiologique. Elle est une des premières affectées

par la cigarette, l'alcool ou une mauvaise qualité de l'air. La bonne nouvelle, c'est qu'on peut entretenir sa voix en gardant la forme. Et surtout, ceux qui ne souffrent pas de troubles neurologiques graves peuvent lui redonner de la vigueur à l'aide de divers exercices.

M^{me} Ramig a présenté une vidéo, hier, montrant une sexagénaire à la voix abîmée. Au bout d'une quinzaine de séances de formation animées par des spécialistes, sa voix est devenue harmonieuse. Selon la spécialiste, plus d'un millier de centres offrent des programmes de « remise sur la bonne voix » aux États-Unis. Mais au Québec ces centres sont très rares, a déploré M. Beaulieu.

« Quelques grands hôpitaux de la région montréalaise offrent des services d'orthophonie, mais ils font très peu de prévention, ajoute-t-il. Les 900 orthophonistes du Québec éteignent des feux : ils sont accaparés par les besoins urgents des enfants ou des patients qui ont subi des accidents cardiovasculaires. Le Québec accuse un retard important en prévention, si on se compare aux États-Unis et à l'Europe. »

Selon M. Beaulieu, plusieurs enseignants doivent prendre des congés parce qu'ils perdent la voix. Une situation qu'ils pourraient éviter en suivant eux-mêmes des cours. Quant aux personnes âgées, la perte progressive de la voix a quelque chose de très déprimant, souligne-t-il. « Quand on vieillit, la communication orale est souvent un des rares plaisirs qui reste. La capacité de parler est la fonction la plus probante de l'être humain. Quand les gens ont de la difficulté à se faire entendre, ils cessent petit à petit de parler. Ils perdent leur réseau de contacts et s'isolent. »

La rencontre, qui a attiré des participants d'une cinquantaine de pays au Palais des congrès, porte sur plusieurs autres thèmes, notamment les aspects psychosociologiques de l'aphasie (perte de la parole ou de la compréhension du langage à la suite d'une lésion du cortex cérébral), les implants cochléaires (à distinguer des appareils auditifs qui ne sont pas implantés), le multilinguisme, le bégaiement, la dysphasie (retard important du langage chez l'enfant). « La liste est longue », prévient M. Beaulieu. Comme bien des congressistes, les spécialistes de la parole doivent faire attention de ne pas succomber à des attaques de parole aiguë.

Chuuut!

Gardez ça pour vous.



iMac 400 MHz
1199⁹⁹\$

iMac 500 MHz
1419⁹⁹\$

iMac 600 MHz
1869⁹⁹\$



Moniteur
LaCie 19" po
Electron II blue (résine)
599⁹⁹\$



G4 466 MHz
1849⁹⁹\$

Venez, téléphonez ou visitez notre site www.bmac.ca

LACIE

B. Mac
Le supermagasin Apple

Spécialiste Apple
Centre de service autorisé

Centre-ville - B. Mac/Dessie : 463, rue Sainte-Catherine Ouest, 2^e étage • (514) 842-2571
Montréal : 5580, rue Paré • (514) 738-9955 Laval : 2600c, boul. Daniel-Johnson • (450) 688-4966

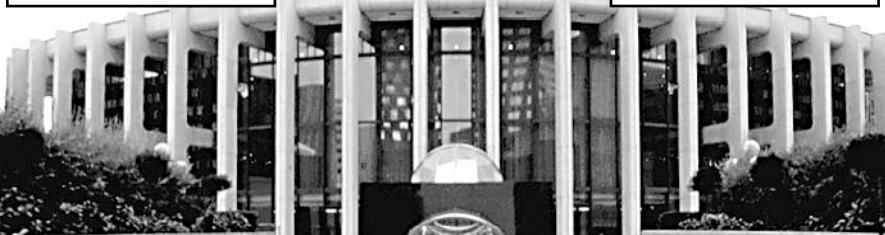
† Jusqu'à épuisement des stocks. Apple, le logo Apple, G4 et iMac sont des marques déposées de Apple Computer Inc.

Solde de pianos STEINWAY & SONS

Directement du manufacturier de New-York
Théâtre Maisonneuve, Place des Arts

TPS payée

12 mois sans intérêt



2 jours seulement

Le samedi et dimanche 11 et 12 août

Rabais exceptionnels

0 \$ comptant • 10 ans de crédit • Pianos droits ou à queue

STEINWAY &

Crown jewel
bois rares, variétés de style:
et de couleurs
Noir à partir de
19 900 \$



Boston
abordables, valeur
exceptionnelle
8 556 \$

Essex
qualité à bas prix
5 576 \$

Bosendorfer
Vraie oeuvre d'art, uniquement décoré, un seul
pour le marché québécois

Pianodisc
piano automatique
Peut être installé à n'importe quel piano 7 500 \$

Mendelssohn
piano d'introduction 2 995 \$



Vu la nature unique de cet événement vous pouvez prendre un rendez-vous pour jeudi 9 ou vendredi 10 août afin de choisir d'avance votre piano en privé. Téléphonez-nous au : (514) 482-5304 ou en dehors de Montréal 1-877-333-3232

www.pianosprestige.ca

SOLDE

du 2 au 12
août 2001

15% à 50% de rabais

sur la marchandise
sélectionnée.

Jusqu'à épuisement
de la marchandise.

2159, rue
Sainte-Catherine Est
Montréal H2K 2H9

Métro Papineau

Tél. :
(514) 524-1106

LA CORDÉE
www.lacordee.com

MAINTENANT JUSQU'AU 14 AOÛT

FABRICVILLE

INVENTAIRE AU COMPLET
TISSUS MODE
printemps / été et
 une sélection spéciale de
TISSUS à
DRAPERIES
 déjà réduite de

50% et 2/3% plus BAS

Maintenant vous obtenez un rabais de **additionnel 25%** sur les prix déjà réduits

exemple:
MOLLETON arctique "type polaire" prix de solde **6,49 m**

rabais additionnel de -25%
 Vous ne payez que **4,87 m**

prix cour. 12,99 m -50%

decorville SERVICE @ DOMICILE GRATUIT 388-6600

FABRICVILLE
 Le plus grand distributeur de tissus et tentures avec 170 magasins à travers le Canada

OUVERT DIMANCHE jusqu'à 17 h
 CERTAINS MAGASINS SONT OUVERTS LE MERCREDI JUSQU'À 21 H
 En raison du manque d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins.
 Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

PLACE VERSAILLES - 7275, rue Sherbrooke Est (514) 483-6666
 CENTRE-VILLE - 354, rue Ste-Catherine Ouest (514) 866-1821
 NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - 6444, avenue Somerset (514) 483-2885
 D.D.O. - 250, boul. St-Hubert (514) 388-4550
 MONTRÉAL - 1178, rue Beaumont (514) 737-4755
 LASALLE - 8469, boul. Newman (514) 365-8045
 CHOMÉDEY - LAVAL (450) 978-1313
 Galeries Laval - 1545, boul. Le Corbusier (450) 672-8884
 CENTRE GREENFIELD PARK - 3514, boul. Taschereau (450) 899-6112
 CENTRE REGIONAL CHATEAUGUAY - 200, boul. d'Anjou (450) 899-6112
 GALERIES ST-LAURENT - 1993, boul. Marcel-Aubin (514) 334-0910



Photo AFP

Le président George W. Bush se dirige en voiturette électrique vers le terre de départ du premier trou du Ridgewood Country Club, à Waco. Il a joué une ronde de golf tôt hier matin en compagnie du sénateur de l'État du Texas, David Sibley. Bush passe un mois de vacances dans son ranch texan tout près du village de Crawford.

SOLARIUMS Zytco

VASTE SÉLECTION DE MODÈLES DE SOLARIUMS
 TROIS-SAISONS, QUATRE-SAISONS
 CLASSIQUE, CATHÉDRALE, EUROPÉEN, CONSERVATOIRE, WINDSOR, VICTORIEN
 ALUMINIUM OU CÈDRE
 4940 CHEMIN BOIS-FRANC, ST-LAURENT, QC, H4S 1A7
WWW.ZYTCO.COM

NOUVEAU VERRE SUPER-ISO BLOCK

ARETES OU RECOURBES 514-335-2050
 ESTIMATION SANS FRAIS : 800-361-9232

Bush défend son droit aux congés, trop longs au goût des Américains

Agence France-Presse

CRAWFORD — Le Président George W. Bush a affirmé hier qu'il préfère la chaleur étouffante du Texas à la fièvre des batailles politiques en défendant sa décision de prendre un mois de vacances, des congés que beaucoup d'Américains jugent trop longs.

« La température au moins ici n'est pas politique. Je suis parmi des amis », a déclaré George Bush, désinvolte, à un petit groupe de journalistes, en entamant une partie de golf tôt dans la matinée, pour éviter les fortes chaleurs du milieu de journée, le mercure devant monter jusqu'à 38 degrés Celsius selon les prévisions de la météo.

« Washington est un endroit très bien et je considère comme un grand honneur de pouvoir travailler dans le Bureau oval (de la Maison-Blanche). Mais je suis le genre de personne qui a besoin de grand air. J'aime être dehors, travailler dehors. Cela me permet de mieux penser et cela me permet d'avoir le moral élevé », a ajouté le président.

Le dernier président à s'être accordé autant de vacances avait été Richard Nixon, il y a trente deux ans. Il s'était « mis au vert » pendant quatre semaines dans sa propriété de San Clemente en Californie en 1969.

M. Bush passera l'essentiel des prochaines semaines sur les 650 hectares de son ranch texan de Prairie Chapel, près du village de Crawford, qu'il interrompra un ou deux jours chaque semaine pour aller dans différentes régions du pays à la rencontre de ses concitoyens.

Après seulement six mois de présidence, M. Bush bénéficiera ainsi de congés annuels deux fois plus longs que ceux de l'Américain moyen. Selon un sondage USA Today/CNN/Gallup publié hier 55 % des personnes interrogées ont estimé que M. Bush passait trop de temps hors de la Maison-Blanche. Soucieux de ne pas laisser M. Bush apparaître comme un président de loisirs, ses collaborateurs présentent ces congés comme des « vacances studieuses ».

Le Washington Post a calculé hier que si M. Bush ne regagne Washington comme prévu qu'après la fête du Travail le 3 septembre, il aura passé dans son ranch 54 jours, soit un quart de sa jeune présidence.



Soldes

Un inventaire de plus de trois millions de dollars en mobiliers à des prix encore plus bas.

mariette clermont
 Aussi beau que vous l'imaginez...moins cher que vous le croyez.

6255, rue St-Hubert, MONTRÉAL (514) 273-7711 2020, rue University, MONTRÉAL (514) 845-7296 2300, boul. Le Corbusier, LAVAL (514) 382-6870

Ouvert le dimanche. Aucune autre promotion ne peut être jumelée à celle-ci.

loto-québec résultats

Banko
 Tirage du 2001-08-07
 02 03 04 07 08
 12 15 16 22 23
 26 28 30 33 38
 44 48 54 59 67

Quinté
 Tirage du 2001-08-07
 3 4
 534 6273

Extra
 Tirage du 2001-08-07
 NUMÉRO: 283819

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
 En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.
 T V A, LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

ÉTATS-UNIS

| PILES À COMBUSTIBLES |

GM présente un véhicule essence/hydrogène

Agence France-Presse

DETROIT — Le premier constructeur automobile mondial, l'américain General Motors (GM), a présenté hier un véhicule fonctionnant avec une pile à combustible utilisant de l'essence pour produire l'hydrogène nécessaire à son fonctionnement.

Ce véhicule, tout en réduisant les émissions polluantes, pourra ainsi utiliser le réseau des pompes à essence existant pour se ravitailler, a précisé GM.

Appelé « Gen III », ce processeur essence/hydrogène a été présenté sur une camionnette à plateau (*pick-up*) Chevrolet.

La pile à combustible permet de produire de l'électricité et de la chaleur en utilisant directement l'énergie chimique de l'hydrogène et de l'oxygène. Le courant continu de ces piles est produit suivant le même principe qu'une batterie (réactions électrochimiques). L'hydrogène peut être utilisé pur ou obtenu par transformation de tout combustible possédant des atomes d'hydrogène : gaz naturel mais aussi méthanol, essence, etc.. L'oxygène est obtenu à partir de l'air ambiant.

« Associée à notre unité pile à combustible, cette technologie peut permettre d'atteindre un seuil d'utilisation de 40 % de l'énergie produite, ce qui est déjà 50 % de plus qu'avec un moteur à combustion classique », a souligné Larry Burns, vice-président de GM chargé de la recherche et du développement.

« Pour l'instant, il est difficile de trouver de l'hydrogène ou du méthanol à la station-



Larry Burns, vice-président de la recherche, du développement et de la planification chez GM, présente la Chevrolet S-10.

service du coin et créer une telle infrastructure coûterait des centaines de millions de dollars », a-t-il ajouté.

Selon Larry Burns, « le développement de piles à combustible alimentées en essence va rendre cette technologie beaucoup plus rapidement accessible, peut-être dès cette décennie ».

Selon GM, l'utilisation de l'essence sera privilégiée jusqu'à la mise au point de piles à combustible à hydrogène pur commercialement viables. « Il y a encore bien sûr beaucoup de progrès à faire dans plusieurs domaines. Mais nous sommes à l'aube d'un changement historique dans les technologies de la propulsion et du transport », a déclaré Larry Burns.

Salt Lake City plutôt tiède face aux JO d'hiver

TIM KORTE
Associated Press

SALT LAKE CITY, Utah — Six mois avant leur ouverture, les Jeux olympiques d'hiver 2002 sont loin de soulever l'enthousiasme à Salt Lake City. Il semble que l'affaire de corruption pour l'attribution des JO qui a éclaboussé la ville ne soit pas étrangère à l'apathie mêlée d'indifférence qui règne dans la capitale mormone.

« Beaucoup de gens vont venir et partir, et je ne pense pas que cela change vraiment quoi que ce soit », affirme Chris Svedin, un habitant de la banlieue de Salt Lake City, qui n'a pas l'intention d'assister à la moindre épreuve. En fait, il se préoccupe surtout de savoir comment il se rendra à son travail durant les JO, qui se dérouleront du 8 au 24 février.

Certes, il y a des signes annonciateurs de l'arrivée des Jeux. L'aéroport est décoré d'après des thèmes olympiques, les boutiques de souvenirs proposent des maillots et des mascottes ; des éclairages publics et des plaques d'égout sont parés du logo du Comité d'organisation de Salt Lake City ; le long des autoroutes de la région, on peut aussi voir les images colorées de hockeyeurs, de skieurs et d'autres athlètes.

Les organisateurs ont mené une opération portes ouvertes la semaine dernière à l'intention des habitants désireux de savoir quelles seraient les conséquences de l'événement sur le déroulement de leur vie quotidienne. Des brochures à cet égard seront envoyées dans les mois prochains.

Mais on ne note pas d'élan d'enthousiasme. À la radio, les émissions de sport ouvertes aux auditeurs sont beaucoup plus sus-

ceptibles de recevoir des appels concernant l'équipe de basket des Utah Jazz ou l'actualité sportive américaine. « Peu importe l'angle que j'utilise lorsque j'aborde les Jeux, se lamente Ian Furness, un animateur de la station locale KFNZ. Le scandale, les athlètes, les sports, j'ai tout essayé et je n'obtiens pas un appel ! »

L'affaire de corruption a éclaté fin 1998. Deux responsables du Comité d'organisation de Salt Lake City sont accusés d'avoir corrompu des membres du Comité international olympique (CIO) avec des cadeaux et de l'argent notamment, pour obtenir l'attribution des JO.

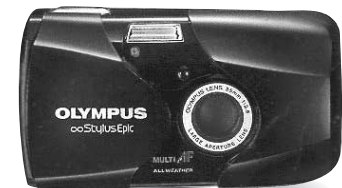
Ted Wilson, un dirigeant de l'université de l'Utah et ancien maire de la ville de 1975 à 1985, explique l'apathie générale comme le contrecoup du scandale. Selon lui, les habitants de la cité mormone ont été échaudés.

Malgré tout, les bénévoles, la municipalité et les commerces se préparent tranquillement en vue du mois de février. Le propriétaire du Lamb's Restaurant, un établissement populaire du centre-ville, prévoit de faire passer son personnel de 30 à 45 employés durant les trois semaines des Jeux.

À quelques kilomètres au sud de Salt Lake City, une dizaine de badauds s'arrêtent chaque jour pour découvrir l'emplacement qui accueillera les épreuves de patinage de vitesse. « Il est difficile de jauger l'intérêt des gens pour les Jeux en ville, souligne Bart Schouten, un entraîneur des patineurs de vitesse américains. Lorsqu'ils viennent ici, ils s'enthousiasment. » M. Wilson prédit que les habitants de Salt Lake City vont commencer à se passionner pour les Jeux après les fêtes de fin d'année, lorsque les décorations de Noël auront été remplacées par celles des JO.

Captez vos plus belles images avec OLYMPUS

OLYMPUS



Stylus Epic Noir

- Appareil 35mm automatique
- Confirmation du viseur
- Résiste aux intempéries
- Objectif haute rés. 35 f2,8

118\$
dumoulin-direct.com

OLYMPUS

Étui et pile inclus!


Stylus Epic DLX

- Appareil 35mm compact
- Mode panoramique
- Dateur • Retardateur
- Résistant aux intempéries

168\$
dumoulin-direct.com

OLYMPUS



Accura Z90 QD

- Appareil 35mm
- Zoom 38-90mm
- Viseur large
- Dateur • Retardateur

168\$
dumoulin-direct.com

OLYMPUS



Accura 105

- Appareil 35mm
- Zoom 38-105mm
- Entraînement de film automatique • Retardateur

228\$
dumoulin-direct.com

OLYMPUS

Étui et pile inclus!


Stylus Epic 80 Deluxe

- Appareil 35mm compact et léger
- Zoom 38-80mm de qualité supérieure • Retardateur
- Dateur • Panoramique

288\$
dumoulin-direct.com

OLYMPUS

Étui et pile inclus!


Stylus 80W

- Appareil 35mm automatique
- Zoom 28-80mm
- Résistant aux intempéries
- Panoramique • Dateur

388\$
dumoulin-direct.com

OLYMPUS

Étui et pile inclus!


Stylus 140 Deluxe

- Appareil 35mm automatique
- Zoom 38-140mm • Dateur
- Mode panoramique
- Résistant aux intempéries

428\$
dumoulin-direct.com

OLYMPUS

Étui et pile inclus!


Stylus 170 Deluxe

- Appareil 35mm compact
- Zoom de 38-170mm autofocus • Dateur
- Retardateur • Panoramique

468\$
dumoulin-direct.com

Les illustrations peuvent différer.

Les prix et les produits annoncés sont disponibles seulement à cette adresse.

Prix en vigueur 7 jours seulement!
LA PLACE
 Une division de **Dumoulin**
LE PLUS GRAND CHOIX!

CENTRE-VILLE
 2050, boul. St-Laurent
 (514) 288-7755
 (Stationnement facile)

www.dumoulin-direct.com

MONDE

Arafat envisage une alliance avec le Hamas et le Jihad face à Israël

d'après AFP

JÉRUSALEM – Un ministre palestinien a affirmé hier que les attaques d'Israël contre les activistes accusés de « terrorisme » accroîtront l'influence des mouvements radicaux Hamas et Jihad islamique, que le président palestinien Yasser Arafat est prêt à accueillir dans son gouvernement.

« La poursuite de la politique de liquidations pousse les Palestiniens à prendre des positions plus extrémistes et rend plus difficile l'exercice du pouvoir par l'Autorité palestinienne », a affirmé à la radio publique israélienne le ministre chargé du dossier de Jérusalem, Ziad Abou Ziad.

« Israël encourage ainsi les extrémistes et affaiblit la direction palestinienne favorable au processus de paix », a-t-il déploré.

Israël, arguant de « son droit fondamental à la légitime défense », mène une politique de liquidation d'activistes, notamment de membres du Hamas, dont pas moins de neuf ont été tués depuis le 17 juillet dans des attaques aux missiles.

Interrogé à Amman sur une éventuelle formation d'un gouvernement d'union nationale avec le Hamas et le Jihad, Arafat a répondu : « Nous accueillons favorablement tous ceux qui veulent se joindre au gouvernement actuel ».

Le ministre palestinien de l'Information, Yasser Abed Rabbo, a indiqué qu'Arafat allait rencontrer dans « les prochains jours » les dirigeants des divers mouvements en vue de former une alliance face à Israël. « L'Autorité palestinienne va entamer un dialogue national

avec les différentes organisations palestiniennes », a-t-il déclaré.

Un responsable du Hamas, Ismaël Hanita, a qualifié de « positive » l'idée d'une telle réunion. « Quand cela nous sera officiellement présenté, nous étudierons la réponse à apporter à cette proposition », a-t-il ajouté.

« Nous appelons à un maximum d'efforts pour unir le peuple palestinien en vue de continuer l'intifada et d'intensifier la lutte », a déclaré de son côté un dirigeant du Jihad, Mohammad al-Hindi.

Mais pour Abou Ziad, un tel gouvernement n'est pas « réalisable, dans la mesure où les organisations d'opposition estiment que le processus de paix s'est effondré et qu'il n'est plus possible de le relancer ».

Bon nombre des organisations qu'Arafat prévoit rencontrer contestent l'autorité du président palestinien, estimant qu'il approuve un certain compromis avec Israël afin de mettre un terme au conflit

israélo-palestinien.

Contrairement à l'Autorité palestinienne, le Jihad et le Hamas, qui ont revendiqué une série d'attentats anti-israéliens meurtriers, n'ont jamais reconnu l'existence d'Israël.

Le chef du Fatah, le mouvement d'Arafat, pour la Cisjordanie, Marwan Barghouti, avait déjà appelé à la formation d'un gouvernement d'union nationale incluant tous les mouvements palestiniens. Un tel « gouvernement devrait adopter la politique de l'intifada et de la résistance » car les Israéliens ont décidé « de lancer une guerre totale contre le peuple palestinien », avait-il dit.

Hier, un colon, Zohar Shirgi, résident de la colonie de Yafit en Cisjordanie, a été tué lorsque des Palestiniens ont tiré sur sa voiture, selon des sources israéliennes. Auparavant, un Arabe israélien du village israélien de Taïbeh, proche de la ligne de démarcation avec la Cisjordanie, avait été tué par balles en Cisjordanie.



EXPRESS INTERNATIONAL

Cachemire | Tués dans une gare

ONZE PERSONNES ont été tuées et au moins 30 blessées, la plupart des pèlerins hindous, lorsque trois activistes musulmans ont ouvert le feu à l'arme automatique hier sur des centaines de personnes dans la gare de Jammu au Cachemire, dans le nord de l'Inde. Les agresseurs ont commencé à tirer aussitôt après être descendus du train Malwa Express, entré en gare vers 20h 40 locales, a indiqué la police locale, ajoutant que le train venait d'Indore, dans le centre de l'Inde. Les rebelles, armés de fusils d'assaut, ont d'abord tiré sur un groupe de soldats massés dans un train en partance pour Srinagar, capitale d'été du Cachemire indien et foyer du sécessionnisme musulman. — *d'après AFP*

Philippines | Le Front Moro signe

LE PRINCIPAL mouvement rebelle philippin, le Front Moro islamique de libération (MILF), a signé formellement, hier à Kuala Lumpur, un pacte de cessez-le-feu avec les autorités de Manille. Le MILF a également signé un pacte d'unité avec le Front Moro de libération nationale (MNLF), un autre groupe séparatiste, afin de ramener la paix civile dans le sud des Philippines, où est concentrée la minorité musulmane du pays, en proie à une insurrection islamique depuis plusieurs décennies. Le document prévoit la mise en place d'équipes d'observateurs originaires de Malaisie, d'Indonésie et de Libye, représentant l'Organisation de la conférence islamique, qui réunit 56 nations. Les chefs de la négociation ont reconnu qu'on était encore loin d'un accord de paix formel. — *d'après AFP*

Syrie | Grève inhabituelle

INAUGURANT un genre de protestation inhabituel en Syrie, le député indépendant Mamoun Homsy a annoncé hier qu'il entamait une grève de la faim pour protester contre l'absence de démocratisation du régime. Il se dit « en colère et frustré » de n'avoir reçu aucune réponse des autorités sur ses demandes, soit la fin de la loi martiale et des contrôles exercés par les services de sécurité. Mamoun Homsy compte jeûner une première semaine, à l'issue de laquelle il sera rejoint par d'autres députés si ses revendications n'ont toujours aucun écho. Député depuis 1992, il a aussi réclamé des mesures de lutte contre la corruption et le népotisme. — *d'après AP*

Iran | Réformateur blessé

UN DIRIGEANT réformateur et allié politique du président Mohammad Khatami, Mohammad Salamati, a été attaqué au couteau et grièvement blessé lundi soir par deux inconnus dans le nord de Téhéran, rapportait hier l'agence officielle IRNA. Salamati, âgé d'une cinquantaine d'années, est le secrétaire général de l'Organisation des Moudjahidines de la révolution islamique (OMRI), l'une des composantes de la coalition qui soutient le président Khatami. Il est aussi directeur de la revue réformatrice *Ars-é-Ma*, un hebdomadaire hostile aux conservateurs. — *d'après AFP*

Colombie | Discussions suspendues

LE PRÉSIDENT colombien Andres Pastrana a annoncé hier la suspension des discussions avec l'Armée de libération nationale (ELN) du fait de « l'obstination » de ce groupe de guérilla guévariste, le deuxième en importance de la Colombie. Des représentants du gouvernement et de l'ELN avaient participé à la fin de juillet à des discussions au Venezuela pour tenter de relancer le processus de paix, gelé par l'ELN le 19 avril dernier. — *d'après AFP*

d'après AP et AFP

BELFAST — L'espoir suscité par la proposition de l'IRA concernant la neutralisation de son arsenal semblait s'éloigner hier et la crise nord-irlandaise s'aggraver. David Trimble, principal dirigeant protestant d'Ulster, a jugé que cet engagement n'était pas suffisant pour garantir la survie d'un exécutif nord-irlandais de coalition.

Lundi, la Commission pour le désarmement de la province avait fait part de cette offre de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), la jugeant satisfaisante, bien que la méthode choisie reste secrète et ne soit pas assortie d'un calendrier. Immédiatement, Londres, Dublin et Washington s'étaient réjouis. Après avoir pesé le pour et le

contre avec les représentants du Parti unioniste d'Ulster (UUP), le premier ministre nord-irlandais démissionnaire a réaffirmé que l'IRA devait entamer concrètement son désarmement, et ce d'ici 48 heures. Faute de quoi, a-t-il prédit, John Reid, ministre britannique chargé du dossier nord-irlandais, serait contraint de suspendre les institutions nord-irlandaises. Voire de rétablir l'administration directe de Londres sur la province.

Les unionistes semblent donc rejeter en l'état le plan de compromis anglo-irlandais présenté le 1^{er} août par Tony Blair et Bertie Ahern pour tenter de ramener catholiques et protestants sur la voie de la paix.

Les unionistes devaient s'entretenir dans la journée avec le général canadien John de Chastelain,

qui préside la commission du désarmement.

Pour Martin McGuinness, ancien commandant de l'IRA et « ministre » Sinn Fein de l'Éducation dans le gouvernement semi-autonome de Belfast, cette attitude est la plus « grossière erreur politique jamais commise » par Trimble.

Car ce geste de conciliation des combattants républicains n'a pas suffi à convaincre des protestants de plus en plus réticents à travailler avec le Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA. « Je ne ferai pas la même erreur une troisième fois », a lancé Trimble. Il faisait référence à 1999, lors de la constitution du premier exécutif biconfessionnel avec le Sinn Fein, puis mai 2000, lorsqu'une nouvelle fois l'IRA promettait de mettre ses armes hors

d'usage, sans plus de suite que la première fois.

En réaction, Trimble avait démissionné le mois dernier, plongeant le processus de paix du Vendredi saint de 1998 dans la tourmente : s'il n'est pas remplacé d'ici samedi minuit, l'exécutif nord-irlandais sera suspendu, voire dissous par Londres.

Le temps presse vraiment : l'IRA doit faire un geste d'ici à demain, compte tenu des délais de convocation de l'Assemblée nord-irlandaise, pour donner à celle-ci le temps de réinstaller Trimble à son poste avant l'échéance fatidique de samedi.

« Il faut au minimum 48 heures pour convoquer l'Assemblée », a souligné Trimble.



Photo REUTERS

Un clandestin débusqué

Un garde civil espagnol extirpait hier un immigré illégal d'un camion à Ceuta, enclave espagnole sur la côte marocaine. Plus de 80 clandestins venus d'Afrique étaient cachés dans des véhicules appartenant à des forains.

Reprise des négos en Macédoine

d'après AFP et AP

OHRID — Les négociations de paix entre Macédoniens et Albanais, interrompues lundi, ont repris hier à Ohrid (sud-ouest) et un accord pourrait être signé vendredi à Skopje, selon une source macédonienne.

La reprise des pourparlers a été assombrie par une opération musclée de la police macédonienne, qui a tué à Skopje cinq Albanais membres de la guérilla de l'UCK, selon le ministre de l'Intérieur, tandis que des échanges de tirs entre forces macédoniennes et rebelles ont eu lieu dans la région de Tetovo (nord-ouest).

La guérilla albanaise de l'UCK a enlevé cinq civils macédoniens près de Tetovo, a annoncé dans la soirée la télévision privée macédonienne Sitel, citant des sources policières. Les cinq Macédoniens travaillaient à la réfection d'une route près du village de Zelino.

De source macédonienne et occidentale à Ohrid, on estimait qu'un règlement politique

pourrait être conclu dès aujourd'hui et signé vendredi dans la capitale.

La journée d'hier a été marquée par la venue du représentant permanent de l'OTAN pour les Balkans, Pieter Feith, dans le but d'aplanir les divergences apparues pendant les pourparlers.

l'OTAN a assuré le président macédonien, Boris Trajkovski, qu'elle se chargera elle-même du désarmement des insurgés albanophones après la conclusion d'un accord de paix et l'instauration d'un cessez-le-feu. Quelque 3500 militaires seraient déployés par l'Alliance atlantique pour superviser l'intégralité du désarmement des rebelles.

Ces garanties données à Skopje semblent destinées à permettre la conclusion d'un accord entre représentants des communautés slavo-macédonienne et albanaise. Les négociations semblaient mener tout droit à l'échec lundi soir après la demande inattendue par la partie slave de désarmement préalable des rebelles avant la ratification de tout accord de paix par le Parlement.

L'espoir de sauver l'accord de paix en Ulster vacille

d'après AP et AFP

BELFAST — L'espoir suscité par la proposition de l'IRA concernant la neutralisation de son arsenal semblait s'éloigner hier et la crise nord-irlandaise s'aggraver. David Trimble, principal dirigeant protestant d'Ulster, a jugé que cet engagement n'était pas suffisant pour garantir la survie d'un exécutif nord-irlandais de coalition.

Lundi, la Commission pour le désarmement de la province avait fait part de cette offre de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), la jugeant satisfaisante, bien que la méthode choisie reste secrète et ne soit pas assortie d'un calendrier. Immédiatement, Londres, Dublin et Washington s'étaient réjouis. Après avoir pesé le pour et le

contre avec les représentants du Parti unioniste d'Ulster (UUP), le premier ministre nord-irlandais démissionnaire a réaffirmé que l'IRA devait entamer concrètement son désarmement, et ce d'ici 48 heures. Faute de quoi, a-t-il prédit, John Reid, ministre britannique chargé du dossier nord-irlandais, serait contraint de suspendre les institutions nord-irlandaises. Voire de rétablir l'administration directe de Londres sur la province.

Les unionistes semblent donc rejeter en l'état le plan de compromis anglo-irlandais présenté le 1^{er} août par Tony Blair et Bertie Ahern pour tenter de ramener catholiques et protestants sur la voie de la paix.

Les unionistes devaient s'entretenir dans la journée avec le général canadien John de Chastelain,

qui préside la commission du désarmement.

Pour Martin McGuinness, ancien commandant de l'IRA et « ministre » Sinn Fein de l'Éducation dans le gouvernement semi-autonome de Belfast, cette attitude est la plus « grossière erreur politique jamais commise » par Trimble.

Car ce geste de conciliation des combattants républicains n'a pas suffi à convaincre des protestants de plus en plus réticents à travailler avec le Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA. « Je ne ferai pas la même erreur une troisième fois », a lancé Trimble. Il faisait référence à 1999, lors de la constitution du premier exécutif biconfessionnel avec le Sinn Fein, puis mai 2000, lorsqu'une nouvelle fois l'IRA promettait de mettre ses armes hors

d'usage, sans plus de suite que la première fois.

En réaction, Trimble avait démissionné le mois dernier, plongeant le processus de paix du Vendredi saint de 1998 dans la tourmente : s'il n'est pas remplacé d'ici samedi minuit, l'exécutif nord-irlandais sera suspendu, voire dissous par Londres.

Le temps presse vraiment : l'IRA doit faire un geste d'ici à demain, compte tenu des délais de convocation de l'Assemblée nord-irlandaise, pour donner à celle-ci le temps de réinstaller Trimble à son poste avant l'échéance fatidique de samedi.

« Il faut au minimum 48 heures pour convoquer l'Assemblée », a souligné Trimble.

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

8 août 2001

Page A11 manquante

FORUM

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur

MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint

PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

Le poivre et la liberté



ANDRÉ PRATTE
apratte@lapresse.ca

En annexe de son rapport sur les incidents survenus au Sommet de l'APEC il y a quatre ans, le commissaire aux plaintes de la Gendarmerie royale du Canada, Ted Hughes, a placé un extrait de la Charte des droits et libertés. Car au-delà des nombreuses conclusions et recommandations contenues dans ce rapport, le juge Hughes nous rappelle qu'en démocratie, gouvernants et policiers ont le devoir de protéger les droits fondamentaux des citoyens.

À une époque où les opposants — à la mondialisation, aux sommets, au capitalisme... — se manifestent avec de plus en plus de détermination, et parfois de violence, il est tentant pour l'État de n'avoir en tête que le maintien de l'ordre. Mais c'est la liberté d'expression, et non l'ordre, qui est le fondement de la démocratie.

À plusieurs reprises à l'occasion du Sommet de l'APEC, les policiers ont brimé les droits des manifestants. Ces derniers ont soutenu que la répression avait été commandée par le bureau du premier ministre, qui aurait voulu à tout pris ménager les susceptibilités du président indonésien, le général Suharto. Le juge Hughes a rejeté cette interprétation. Il ne l'a pas fait par complaisance, ou en éludant la question. Il a étudié à fond la thèse avancée par les plaignants, et l'a repoussée parce que rien ne prouve l'existence d'une telle intervention.

Selon le commissaire, les abus commis par les policiers, entre autres l'aspersion au gaz poivre de plusieurs manifestants pacifiques, sont dus à la planification déficiente de l'opération par la GRC. Le rapport dresse d'ailleurs un portrait apeurant de l'amateurisme dont ont fait preuve les officiers supérieurs à l'époque.

Ted Hughes croit que le bureau du premier ministre Chrétien n'a rien eu à voir avec l'incident qui a rendu tristement célèbre le sergent-chef Hugh Stewart, pas plus qu'avec les autres événements déplorables qui se sont produits le 25 novembre 1997. Certes, le gouvernement avait fait beaucoup d'efforts pour rassurer le président Su-

harto, qui menaçait de ne pas venir à Vancouver. Mais « le gouvernement canadien n'a pas indiqué aux policiers de la GRC, ouvertement ou subtilement, qu'ils devraient agir comme ils l'ont fait afin de limiter les manifestations et d'écraser toute dissidence visible », écrit Ted Hughes.

Cela dit, le rapport critique vertement deux interventions d'un des principaux conseillers de M. Chrétien, Jean Carle, dans les jours précédant la réunion. Dans un cas, M. Carle a demandé aux responsables du Sommet de déloger une quinzaine de manifestants qui campaient près de l'édifice où devaient se retrouver les chefs de gouvernement. Bien qu'en désaccord avec une telle mesure, la GRC a cédé aux pressions du gouvernement.

La responsabilité du premier ministre n'est pas du tout celle que lui prétaient les manifestants anti-APEC. Cela ne signifie pas que M. Chrétien puisse tout de suite passer à autre chose. En premier lieu, il porte, en définitive, la responsabilité des gestes posés par son bureau, et donc des manœuvres de M. Carle.

Deuxièmement, M. Chrétien a commis l'erreur de minimiser l'importance de ce qui s'était passé à Vancouver (« Moi, le poivre, j'en mets dans mon assiette »). Or, le rapport Hughes montre que les droits fondamentaux de certaines personnes ont bel et bien été violés.

Exonéré de l'essentiel des accusations portées par les manifestants, le gouvernement libéral doit néanmoins tirer des enseignements de l'enquête Hughes. D'abord, il faut qu'il se penche sérieusement sur la principale recommandation du commissaire, voulant qu'un texte de loi protège l'indépendance de la GRC à l'égard du pouvoir politique.

Ensuite, en vue du Sommet du G8 qui aura lieu en Alberta l'an prochain, le gouvernement et la GRC ne doivent pas se reposer sur le succès, relatif, des mesures de sécurité prises à Québec. Le rapport Hughes démontre l'importance d'une planification intelligente et minutieuse.

Pendant ces préparatifs, policiers et politiciens devront garder à l'esprit qu'un pays démocratique n'a pas à avoir honte, à la face du monde, de la présence de manifestants, aussi marginaux et bruyants soient-ils. Au contraire, il doit en être fier.

Syndicat de bananes



MICHÈLE OUIMET
Michele.ouimet@lapresse.ca

Gaston Fauvel, le redoutable président du Syndicat des pompiers de Montréal, est en colère. La semaine dernière, il a fustigé le candidat à la mairie Gérard Tremblay, parce qu'il avait osé dire tout haut ce que tout le monde sait : il faut améliorer la productivité des pompiers.

Le bouillant Fauvel a affirmé que les décisions concernant la future grande ville étaient prises sans faire d'études, comme dans les républiques de bananes. En fait, c'est plutôt le syndicat des pompiers qui est dirigé comme une république de bananes. M. Fauvel n'a pas de leçon de démocratie à donner aux élus municipaux. Il a d'ailleurs été sévèrement blâmé par un juge de la Cour supérieure à la suite des dérapages qui ont marqué le conflit de 1997.

Les pompiers avaient alors joué les gros bras. Ils avaient pris le contrôle des casernes, mis de la colle dans les prises électriques, brisé les ordinateurs, tapissé les camions d'autocollants, harcelé leurs chefs en crevant les pneus de leurs voitures et en leur lançant des oeufs, etc. M. Fauvel a toujours plaidé l'ignorance et juré qu'il n'avait rien à voir avec ces folies. Mais le juge André Denis n'a pas été dupe.

« M. Fauvel est un homme intelligent et articulé qui a mis au point un système d'information remarquable sur tout ce qui se passe quotidiennement dans les casernes, a-t-il écrit en octobre 2000. (...) Il

sait tout, il voit tout et rien n'arrive sans qu'il ne le sache immédiatement ou sans qu'il ne l'ait ordonné. »

Et c'est à cet homme que le gouvernement du Québec s'appête à livrer la nouvelle ville de Montréal. Lui, le Jean Lapierre des pompiers. Les cols bleus et les pompiers partagent la même vision dépassée du syndicalisme : une culture de gros bras qui n'a pas peur de verser dans l'illégalité pour conserver le moindre petit acquis d'une convention collective bordée d'or, avec des planchers d'emploi bétonnés.

Dans son projet d'une île, une ville, la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, a sciemment oublié un point : la force de frappe des syndicats. Elle a laissé la future ville pratiquement toute nue devant des mégasyndicats qui, à partir du 1^{er} janvier, étendront leur pouvoir à la grandeur de l'île. En échange, ils n'ont pas contesté les fusions.

Le Code du travail n'assouplit pas les règles de la sous-traitance, ce qui aurait permis de contrebalancer le pouvoir des syndicats en donnant une partie du travail à l'entreprise privée. De plus, les villes n'ont pas le droit de décréter un lock-out. Cette arme est peu efficace, car elle envenime les conflits sans les régler, mais elle permet, au moins, de créer un rapport de force plus égalitaire avec les syndicats. Lorsque Montréal sera secourue par une grève, elle devra aller pleurnicher dans les bras du gouvernement pour le supplier d'adopter une loi d'exception.

Les pompiers veulent profiter des fusions pour augmenter leur effectif. La Ville, elle, a plutôt l'intention de rationaliser son service des incendies. Le bras de fer qui s'annonce n'augure rien de bon.

VAGUE DE CHALEUR: IL EST PRIMORDIAL DE BOIRE BEAUCOUP



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Épargner l'eau

ON FAIT grand cas de la pénurie d'eau qui est à nos portes, du niveau des cours d'eau qui baisse sans cesse et que sais-je encore. Il faut être raisonnable, sinon ça risque d'être grave. Mais il faudrait aussi parler de la récupération des ordures, une initiative écologique tout aussi louable que nécessaire. Or, la Ville vient tout juste d'équiper le vaste immeuble à condo où j'habite de réceptacles à déchets accompagnés d'un mode d'emploi très pointu et impératif. Entre autres exigences, il faut recycler tous les contenants de verre, de plastique, de carton après les avoir soigneusement lavés. Or, je suis renversé par le volume d'eau que requiert le rinçage d'un carton de lait, de jus de fruit, d'une bouteille de vin, d'un pot de confiture, etc. Ces exigences portées à l'échelle de la Ville ne posent-elles pas, comme l'arrosage des pelouses et le lavage des voitures, une question de choix de société ?

CLAUDE VALLERAND
Montréal

Quand la bise...

AINSI NOTRE bon maire chante ou plutôt beugle une chanson de

Trenet, danse en ligne avec les gays, mais ne s'aperçoit même pas que la circulation automobile est à peu près impossible dans sa fiche de ville. Pour ne pas citer Lafontaine : « La cigale ayant chanté (et dansé) tout l'été se trouvera peut-être fort dépourvue quand la bise du 4 novembre sera venue. »

DANIEL FORTIN
Île-des-soeurs

De l'usage de la mari

JE DÉSIRE répondre à la lettre pamphlétaire de monsieur Pierre Murray parue le 3 août 2001, intitulée « Serment d'Hippocrate ou hypocrisie », portant sur la réaction prudente du Collège des médecins face à la prescription de marijuana à nos patients.

Médecin depuis plus de 21 ans, attentive aux nouveautés pouvant aider mes patients, j'ai suivi les développements récents du dossier de l'utilisation de la marijuana.

Je suis confrontée parfois à des douleurs tenaces et très difficiles à soulager chez certains patients très souffrants.

Loin d'être à la solde des compagnies pharmaceutiques, comme l'affirme outrageusement monsieur Murray, j'utilise la médication, outil précieux avec lequel je

travaille constamment, selon les indications prouvées scientifiquement par des études à double insu, c'est-à-dire en éliminant le biais de l'effet placebo autant chez le patient que chez le médecin prescripteur.

Je dois me renseigner constamment pour me tenir à jour sur les études qui foisonnent, pour évaluer leur qualité et départager celles scientifiquement valables. Je dois me payer des cours de formation à mes frais, en fermant mon bureau, pour aller chercher une information non biaisée.

De plus, tout médecin qui se respecte et respecte son serment d'Hippocrate, doit s'assurer d'avoir la preuve de l'effet recherché par le médicament à prescrire et non pas se fier à des rapports anecdotiques de patients souffrants qui recherchent désespérément un soulagement. J'ai une responsabilité envers mon patient et elle m'oblige à garder ma compétence à jour, à donner les meilleurs soins possibles à mon patient. Et oui aussi, à parler pour lui et demander que l'on fasse le plus rapidement possible une recherche scientifiquement valable pour nous éclairer sur l'efficacité de la marijuana, à quelle dose, et quelle fréquence, etc.

SUZANNE CUMMINGS
médecin

Laissons le mariage aux hétérosexuels

LE DÉPUTÉ FÉDÉRAL Réal Ménard a fait connaître sa position non équivoque en faveur du mariage homosexuel (*La Presse*, 4 août). Il souhaite et prêche pour les prochains mois l'arrivée de débats vigoureux entre tenants des deux camps, hétéro et homosexuels. Sa prédiction repose uniquement sur les propos de personnes du monde juridique ou politique.

Le commun des mortels serait donc écarté du débat à toutes fins utiles. Pour lui, le mariage est une réalité juridique qui, dans sa forme actuelle, prive les homosexuels d'avantages réservés aux seuls hétéros. Cela est vrai. Mais ce n'est pas le mariage qui en est la cause puisqu'il a été institué pour officialiser et encadrer l'union entre personnes de sexe différent dans le but de procréer.

Ce qui manque probablement à notre société, c'est une loi institutionnalisant l'union de personnes de même sexe, qui devra forcément être différente de celle régissant le mariage. En prenant pour acquis, toutefois, que différence ne signifie pas iniquité ou injustice.

Le Québec a beaucoup évolué, au cours des dernières décennies, pour devenir un des États les plus tolérants au monde en matière d'orientation sexuelle. L'ouverture d'esprit des gens du Québec et la compréhension de ce phénomène, de plus en plus reconnu d'ordre génétique, est en train de porter un coup fatal aux préjugés défavorables envers ceux et celles que la nature a pourvus différemment de la majorité. Les homosexuels de-



Photo ARMAND TROTTIER, La Presse©
Ce couple homosexuel a parcouru 1500 kilomètres pour se marier au Vermont l'an dernier.

viennent de plus en plus sympathiques aux yeux d'un grand nombre d'hétérosexuels qui regrettent le traitement et la marginalisation dont ils (les homosexuels) ont été l'objet dans le passé. Les homosexuels ne manquent pas de noter avec satisfaction ce changement d'attitude de la population.

Cependant, ils doivent prendre conscience qu'à trop vouloir profiter de la sympathie qui leur échoie présentement, ils risquent de provoquer un retournement de l'opinion publique.

Parlons d'exclusion. Le mariage homosexuel doit être à l'ordre du jour des discussions nationales, selon monsieur Ménard, afin que se poursuive la lutte contre l'exclusion dont les homosexuels seraient l'objet encore aujourd'hui. Après l'étalement quelque peu criard et presque sans pudeur de leur orientation sexuelle, pour laquelle il est difficile de voir une raison particulière de fierté (je ne vois pas la fierté qu'il y a à tirer de son orientation sexuelle), voilà que les homosexuels poussent l'impudence jusqu'à vouloir s'emparer d'une institution hétérosexuelle, le mariage, dont le but premier est d'assurer la pérennité de l'espèce. Il y a quelque chose d'insolent dans cette revendication. Cela dit, je remarque que les lesbiennes agissent avec beaucoup plus d'intelligence et de subtilité dans la démarche qu'elles ont entreprise pour la reconnaissance de leurs droits. Elles savent tenir compte de la sensibilité publique.

Laissons donc aux hétérosexuels leur institution, le mariage, et invitons les homosexuels à définir leur propre contrat de vie commune afin que l'État se dote de plus rapidement possible d'une loi qui leur soit équitable. Nous éviterons ainsi bien des débats aussi émotifs qu'inutiles. Il n'est pas trop tard pour inviter les homosexuels à plus de modération. Cette modération qui donne toujours de meilleurs résultats.

CLAUDE LALANDE
Sainte-Foy

FORUM



Photo H. Ruckemann, NewsCom

25 novembre 1997 : aux abords du Musée de l'anthropologie de UBC, des manifestants renversent une clôture sur des agents de la GRC.

La GRC sévèrement blâmée

La responsabilité première de ce qui est arrivé lors de la réunion de l'APEC, en 1997, incombe à ceux qui ont tenu des rôles clés dans la planification de la sécurité

Nous publions ici des extraits du rapport de la commission Hughes, chargée de faire la lumière sur les événements ayant entouré le Sommet de l'APEC à Vancouver en 1997.

La traduction est de La Presse.

La conduite de certains policiers a contribué aux apparences de répression aux dépens des manifestants étudiants à la conférence de l'APEC, mais elle fut en fait la conséquence directe de la performance inadéquate des forces policières (...). Cette conduite s'est manifestée lors des incidents suivants :

L'arrestation de Singh le 24 novembre — Si le Détachement de UBC (University of British Columbia) avait été intégré convenablement dans le processus de planification de la sécurité, je crois que M. Singh n'aurait pas été arrêté le 24 novembre ou à quel autre moment que ce soit depuis l'incident du mégaphone le 7 novembre. Si l'on avait exigé que le Détachement de UBC demande conseil auprès de personnes sages et d'expérience ayant pleine connaissance du dossier de la rencontre des leaders quant à son projet d'éliminer M. Singh du campus le 25 novembre, je crois que ce projet n'aurait jamais été mis à exécution.

L'enlèvement du drapeau du Tibet — Mes commentaires exprimés tout juste ci-dessus à propos de l'arrestation de M. Singh s'appliquent également à ceci. Le Détachement de UBC a pris l'initiative de faire enlever le drapeau et il n'aurait pas dû être en position de ce faire. On aurait dû exiger que le détachement demande conseil auprès d'officiers supérieurs, ayant pleine connaissance du dossier, quant à son projet d'enlever le drapeau. Ces officiers n'auraient certainement pas cédé à la pression exercée par des visiteurs nocturnes au Détachement de UBC et au suivi du Consulat de Chine.

Le dégagement de la barrière 6 — Dans toute la litanie des événements examinés dans le cadre de ce rapport, c'est dans la position où les policiers se sont retrouvés vers 15 heures, le 25 novembre, que les lacunes de la planification policière et de la mise en place des mesures de sécurité pour la rencontre des leaders sont apparues dans la lumière la plus crue. Les policiers se sont alors rendus compte que toutes les issues de sortie avaient été bloquées et qu'ils ne disposaient d'aucun plan d'urgence pour faire face à la crise. Le recours inutile au gaz poivre contre les manifestants fut la conséquence directe de ces lacunes.

La fouille à nu de toutes les manifestantes dans les cellules de Richmond — Si le Détachement de Richmond avait été avisé à l'avance de ce à quoi il devait s'attendre le 25 novembre, je suis d'avis que ces plaintes n'auraient jamais eu lieu. Dans mon esprit, il ne fait aucun doute que l'inspecteur Speevak aurait fourni le leadership dans la préparation de ce que le détachement risquait de con-



Photo REUTERS

Le commissaire Ted Hughes.

naître le 25 novembre. Cela aurait inévitablement mené à la prise en compte de procédures et à des discussions concernant les procédures à suivre à l'arrivée des personnes arrêtées à UBC, y compris les méthodes de fouille. Il m'est impossible d'imaginer que la fouille à nu des manifestantes étudiantes aurait été considérée nécessaire, à moins de circonstances imprévues. Il est clair que le traitement différent accordé aux prisonniers masculins et féminins n'aurait pas eu lieu. (...)

La participation incorrecte du gouvernement fédéral

Le rôle du gouvernement fédéral dans l'action visant à déloger les campeurs sur le terrain du Musée d'anthropologie, le 22 novembre, forme l'un des deux cas où les opérations de sécurité de la GRC ont constitué une participation incorrecte. Il m'apparaît que c'est à cause de l'intervention du gouvernement que les campeurs furent délogés ce soir-là. N'eût été de cette participation, c'est l'avis contraire exprimé par le commandant du site, Thompson, qui aurait été déterminant. Mais il est arrivé que son avis n'a pas fait le poids en raison de l'assentiment d'autres membres du personnel de la GRC, principalement le surintendant May, qui ont succombé à l'influence du gouvernement et à son intrusion dans un domaine où une telle influence et une telle intrusion sont inappropriées.

L'autre cas où la participation incorrecte et inappropriée du gouvernement fédéral dans les services de sécurité fournis par la GRC concerne la fouille du secteur où des manifestations pouvaient avoir lieu près de la faculté de Droit. Dans ce cas, les efforts du gouvernement ne l'ont pas emporté en raison de l'intervention d'autres acteurs, y compris le commandant du site, Thompson, au nom des manifestants. Si ces personnes n'étaient pas intervenues, les défis qu'aurait dû

affronter la GRC sur le plan de la sécurité le 25 novembre auraient bien pu être plus considérables.

Quelques réponses

Qu'est-ce qui peut expliquer la performance de la police examinée dans ce rapport, performance qui n'a pas répondu à une norme acceptable et escomptée de compétence, de professionnalisme et de rendement? Dans de nombreux cas, cette performance s'est traduite par une conduite policière inappropriée, laquelle a fourni l'apparence d'une répression policière aux dépens des manifestants à UBC.

Je crois qu'il y a deux réponses à cette question.

La séparation de la planification et des opérations — Les preuves fournies par les experts voulant que le maintien de l'ordre public par la police lors d'un événement exigent que les personnes aux postes de commande lors de l'événement doivent avoir participé étroitement aux étapes de planification, sont convaincantes. La plus grande part du travail s'effectue aux stades de planification et ceux qui accomplissent ce travail possèdent les antécédents et l'expérience nécessaires pour mettre en oeuvre ce plan de manière efficace le jour venu.

À mon avis, la division des rôles qui est survenue constitue la raison principale des lacunes dans les services de police fournis le 25 novembre, services inférieurs aux normes acceptables et escomptées de compétence, de professionnalisme et de rendement. L'inspecteur Dingwall, qui se trouvait au deuxième rang de commandement lors de la planification à temps plein de l'événement et qui ne figurait pas dans la chaîne de commandement sur le campus le 25 novembre, a reconnu - avec une référence évidente à sa participation de deux années - que sa base de connaissance à propos de

l'APEC, « était différente, que ce soit globalement ou dans les détails », de celle des commandants adjoints du site, Killaly et Edwards, qui avaient été mis dans le coup quelques jours seulement avant l'événement.

Il se peut qu'il existe d'autres modèles d'intégration totale recommandée par les experts qui ont témoigné et, si tel est le cas, c'est une avenue à explorer. Mais il est clair que le modèle de division totale qui a été suivi dans ce cas constitue un échec complet.

L'incapacité de prévoir les événements — La GRC et le service de police de Vancouver constituaient les Directions de la sécurité pour l'équipe de planification de l'APEC Coordinating Office (ACCO) dirigée par M. Vanderloo. Le bureau du surintendant May se trouvait dans le même édifice au centre-ville de Vancouver que celui de l'ACCO. Il participait à toutes les réunions des directeurs de l'ACCO. De plus, le surintendant May, ou l'inspecteur Dingwall à titre de son adjoint, ont participé à toutes les réunions du comité de coordination. (...)

Si la véritable préoccupation que la police aurait dû nourrir était effectivement présente, elle s'est exprimée bien tard dans la journée. Par exemple, le fragile bâti de la clôture de sécurité illustre que l'on n'a pas tenu compte de la possibilité de manifestations de grande envergure. De plus, il est inquiétant de constater que la question soulevée le 9 novembre par l'inspecteur Dingwall pour savoir si un officier avait été chargé de préparer un plan d'urgence pour faire face aux problèmes susceptibles de survenir le 25 novembre est arrivée bien tard dans les travaux de planification. Bien plus encore, si l'on avait jaugé à sa juste valeur l'étendue de l'opposition à l'APEC qui prenait forme sur le campus, comme on aurait dû le faire plusieurs semaines avant l'événement, des mesures utiles auraient été adoptées pour rassembler les équipes d'intervention rapide beaucoup plus tôt que la semaine précédant l'événement et des dispositions auraient été prises pour que les membres de ces équipes s'entraînent ensemble de façon à ce qu'ils puissent travailler comme un groupe coordonné. (...)

Derniers commentaires

Il saute aux yeux que, dans la plupart des cas où j'ai trouvé que la conduite policière ne convenait pas aux circonstances ou bien qu'elle était incompatible avec la Charte des droits, la responsabilité première incombe à ceux qui ont tenu des rôles clés dans la planification de la sécurité en vue de la conférence de l'APEC. Cette responsabilité peut être imputable au plus haut échelon de la direction générale de la GRC à Ottawa. Il semble que c'est là que se trouvait la source d'approbation, sinon la direction, de la fourniture de services de sécurité le 25 novembre par des officiers qui, au mieux, s'étaient

trouvés à la périphérie du processus de planification d'une durée de deux ans, alors que ceux qui avaient participé étroitement à ce processus ne se trouvaient pas en commandement dès que s'est ouverte la conférence de l'APEC.

Cette division, alliée aux déficiences dans la connaissance du dossier et la préparation de ceux à qui l'on a confié le commandement le 25 novembre, explique en bonne partie pourquoi les événements de ce jour ont semblé une « répression » des manifestations au sommet des leaders de l'APEC. (...)

De toute l'histoire de la GRC, il s'agissait de l'événement commandant les mesures de sécurité les plus vastes. Étant donné les carences dans la planification et la fourniture des services de police qui ont joué un si grand rôle dans les tristes événements du 25 novembre, il m'apparaît évident que les cadres supérieurs à Ottawa avaient un rôle à jouer et qu'ils devaient s'engager eux-mêmes dans les préparatifs de ce jour crucial sur la côte Ouest du Canada.

Mais je ne dégage pas de leurs responsabilités les acteurs ne figurant pas au sommet de la hiérarchie. Par exemple :

- J'ai trouvé que le sous-sergent Plante a pris des décisions qu'il n'aurait pas dû prendre. Le véritable coupable est la source qui lui a permis, dans son isolement, à titre de sous-officier en tête du Détachement de UBC, de prendre des décisions graves de ce genre.

- Mon opinion est sensiblement la même en ce qui concerne la participation du sous-sergent Stewart et des autres sur place avec lui à la Barrière 6. On n'aurait jamais dû le mettre dans une situation où il ne disposait que de quatre minutes pour dégager la voie. En raison des pressions qui s'exerçaient sur lui, il a pris des décisions malheureuses, mais plus coupables encore, à mon avis, sont ceux qui, dans des postes de responsabilité, ont permis que les événements à la Barrière 6 surviennent et se déroulent comme ils l'ont fait.

- L'inacceptable fouille à nu survenue au détachement de Richmond représente une situation semblable. J'estime que la principale responsabilité de cet incident incombe à ceux qui avaient la responsabilité, qu'ils n'ont pas assumée, de préciser son rôle au détachement lors de la journée du 25 novembre. J'ai trouvé que le policier Watson était un très bon policier à qui les officiers supérieurs du détachement auraient dû fournir des directives concernant les procédures à suivre cette journée-là plutôt que de le lancer sans coup férir dans une situation presque chaotique et de le laisser se débrouiller.

- Je partage sensiblement la même opinion à propos des promesses que les campeurs ont dû signer pour obtenir leur libération. Étant donné la portée de l'affectation, les responsables du processus de planification auraient dû permettre la participation d'officiers de rang nettement supérieur et la quête d'avis auprès de personnes formées en droit. (...)

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

8 août 2001

Page A14 manquante